

Contrat Local de Santé

2025 - 2029



Seine-Maritime



Contrat Local de Santé



2025 - 2029

ENTRE

La communauté urbaine Le Havre Seine Métropole,
représentée par son Président Monsieur Édouard PHILIPPE,
ci-après dénommée, la « Communauté urbaine » ; d'une part,

ET

L'Agence Régionale de Santé Normandie,
représentée par son directeur général François MENGIN LECREULX,

ET

La Région Normandie,
représentée par son Président, Hervé MORIN,

ET

Le Département de la Seine-Maritime,
représenté par son Président, Bertrand BELLANGER,

ET

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie,
représentée par sa directrice générale des Caisses Primaires
d'Assurance Maladie de Seine-Maritime, Carole BLANC,

ET

Le Groupe Hospitalier du Havre (GHH),
représenté par son directeur général, Thierry BIAIS,

ET

La Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Maritime,
représentée par son directeur, Olivier COUTURE,

ET

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Sextant 76,
représentée par sa Présidente, Dr Elsa FAGOT-GRIFFIN.

Sommaire

Préambule	6
Article 1 – Ambition du territoire et objet du contrat	8
Article 2 – Engagements des partenaires signataires en matière de santé sur le territoire	9
Article 3 – Bilan et évaluation du précédent Contrat Local de Santé	10
Article 4 – Les enjeux du territoire – diagnostic local de santé	11
Éléments socio-démographiques	11
Éléments de l'état de santé des habitants	12
Santé mentale	12
Éléments déterminants pour la santé et le bien-être :	12
Offre de soins et de services sur le territoire	12
Cadre de vie et environnement	13
Comportements et habitudes de vie, focus sur la nutrition	13
Article 5 – Orientations stratégiques territoriales en matière de santé	14
Article 6 – Le programme d'actions du Contrat Local de Santé	15
Axe Parcours de santé et lutte contre les inégalités d'accès aux soins	16
Axe Santé mentale et bien-être psychique	18
Axe Environnement et habitudes de vie favorables à la santé	19
Article 6Bis – Phasage des actions du contrat	21
Article 7 – Périmètre géographique du contrat	22

Article 8 – Gouvernance du Contrat Local de Santé	22
Le COmité de PIlotage	22
Le COmité de PIlotage élargi	22
L'équipe projet	23
Les groupes de travail thématiques	23
Le coordinateur du Contrat Local de Santé	23
Article 9 – Partenaires et acteurs associés	24
Article 10 – Durée du contrat	25
Article 11 – Clause de revoyure	25
Article 12 – Modalités de suivi du Contrat Local de Santé	25
Signatures	27
ANNEXES	29

Préambule

La loi du 21 juillet 2009 portant sur la réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST) a introduit en France les **Contrats Locaux de Santé (CLS)**. Cette loi donne la possibilité aux Agences Régionales de Santé de signer un contrat avec les intercommunalités et les communes pour mettre en œuvre une politique de santé au plus près des besoins des territoires et s'intégrant dans les orientations du Projet Régional de Santé (PRS). Les **CLS** ont été réaffirmés par la loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 et sont définis dans le code de la Santé Publique.

Outil de contractualisation au service d'une politique de santé territorialisée, le **CLS** est un levier de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé qui porte sur la santé au sens large : promotion de la santé, prévention, politiques de soins et accompagnement médico-social.

Cet outil, par son approche globale et décloisonnée de la santé, permet d'associer divers partenaires du champ social, médico-social, sanitaire, éducatif et du logement, et de poursuivre les priorités du Projet Régional de Santé 2023-2028 porté par l'Agence Régionale de Santé Normandie.

En s'appuyant sur les dynamiques partenariales, le **CLS** propose des réponses adaptées aux réalités et aux besoins des territoires, définies par un diagnostic partagé, et permet d'agir sur différentes dimensions de manière concertée.

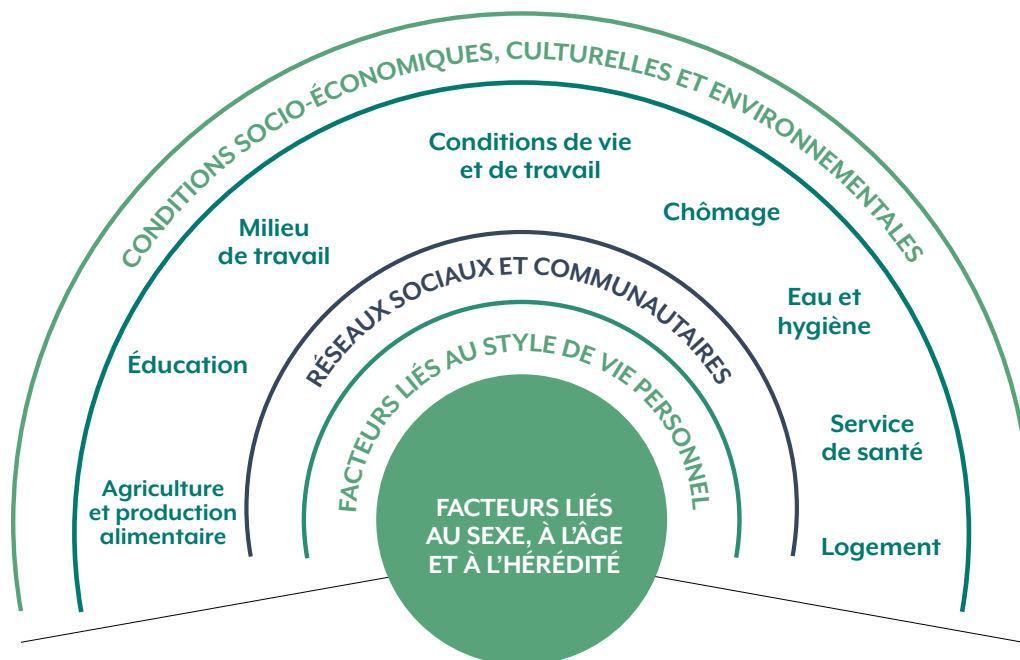


Outil de concertation territoriale, le **Contrat Local de Santé** permet de structurer une action dans une dynamique collective entre différents partenaires responsables en matière de santé sur le territoire. C'est un dispositif qui définit :

- ▶ une stratégie et des objectifs communs,
- ▶ un programme d'actions pluriannuel co-construit à partir des besoins locaux,
- ▶ un suivi de la mise en œuvre et d'évaluation des résultats conjoints.

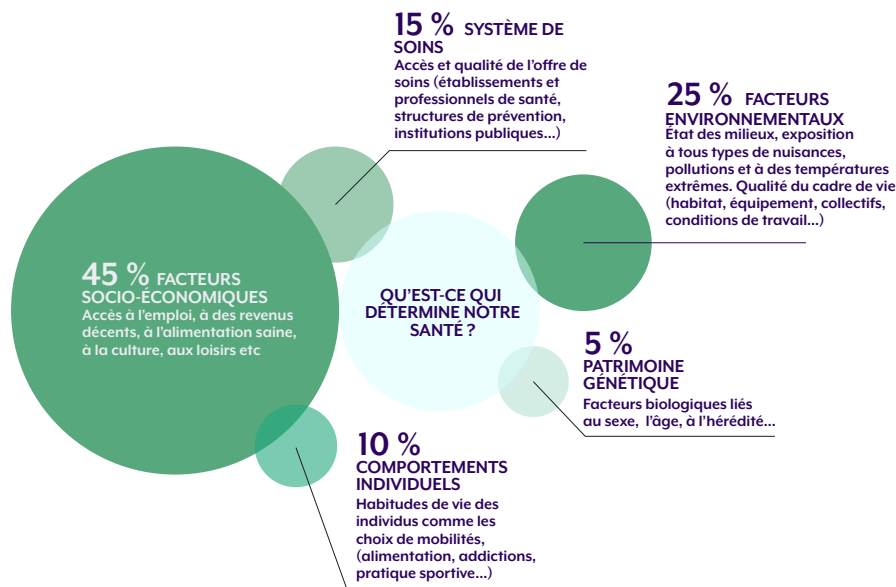
Ses caractéristiques lui permettent de venir en complément des dispositifs et des politiques publiques existantes, de les renforcer, et de développer ou d'initier de nouvelles actions.

Modèle des déterminants de la santé de Whitehead & Dahlgren



Les actions du **Contrat Local de Santé** croisent tous les champs de la santé publique et visent à agir sur les facteurs influençant l'état de santé des populations : les déterminants de santé. En effet, l'état de santé d'une population résulte à la fois de facteurs génétiques personnels, de comportements et d'habitudes de vie individuels, de liens sociaux, de conditions socio-économiques, culturelles et de l'environnement, qui déterminent les conditions de travail, de logement, d'accès à la culture. 85 % de notre santé est influencée par notre environnement et par nos modes de vie, seulement 15 % par notre système de soins.

LE POIDS DES DÉTERMINANTS DE SANTÉ



Article 1 – **Ambition du territoire et objet du contrat**

Le territoire de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole regroupe 54 communes et présente un profil plutôt hétérogène : une ville-centre de 166 058 habitants (soit 62 % de la population), 10 communes péri-urbaines et rurales de 2 000 à 16 000 habitants et 43 communes de moins de 2 000 habitants. Le territoire compte également 45 703 habitants dans les sept quartiers prioritaires de la politique de la ville, soit 17 % de la population. Constitué à l'échelle de la Pointe de Caux, ce territoire, cultive une identité à la fois maritime, fluviale, terrestre, agricole et industrielle ; et forme un bassin de vie de près de 266 000 habitants.

Le territoire de la Communauté urbaine fait face à des enjeux importants en matière de santé publique, liés à des déterminants démographiques, sociaux et environnementaux (cf. article 5 ci-après).

Consciente de l'importance de ces enjeux de santé pour son territoire et ses habitants, la Communauté urbaine porte depuis plusieurs années une politique particulièrement volontariste en matière de santé. Elle est articulée autour de l'amélioration de la démographie médicale et de la promotion de la santé, et de deux objectifs : influencer sur les déterminants de l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé et également sur les déterminants de la santé.

Par ses actions, la Communauté urbaine soutient l'écosystème de santé : elle entend constituer un vivier de professionnels pour l'avenir, soutenir le Groupe Hospitalier du Havre (GHH) et accompagner l'évolution des métiers de la médecine de ville. L'objectif in fine étant de contribuer à améliorer l'offre et le parcours de soins des habitants.

De la même manière, au-delà du soin, les comportements individuels et le cadre de vie sont des déterminants importants de la santé des habitants. La Communauté urbaine porte de nombreuses actions, en cohérence avec la stratégie nationale de santé, pour promouvoir des comportements favorables à la santé et aider les habitants à être acteurs de leur propre santé. Par ailleurs, elle inscrit les enjeux de santé dans l'ensemble de ses politiques publiques (mobilité, aménagement, Plan Local d'Urbanisme intercommunal...).

Face à ces défis, la Communauté urbaine et ses partenaires signataires réaffirment leur engagement à mettre en œuvre une politique de santé ambitieuse et concertée, visant à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et à promouvoir un cadre de vie favorable au bien-être des habitants.

Le présent contrat, outil stratégique et opérationnel qui permet de décliner la politique de santé sur le territoire de la Communauté urbaine, s'inscrit donc pleinement dans ce contexte et cette démarche partenariale.

Il a ainsi pour objet de définir, avec l'Agence Régionale de Santé Normandie et avec les partenaires institutionnels du territoire engagés en faveur de la santé de la population, les axes stratégiques, objectifs et actions visant à réduire les inégalités en matière de santé sur le territoire de la Communauté urbaine.

Fruit d'une démarche initiée dès 2012 avec la signature d'un premier **Contrat Local de Santé** puis d'un second, en 2022, qui a permis d'ancrer concrètement les actions sur le territoire avec les partenaires en lien avec les priorités de santé nationales et locales, le présent contrat reflète la dynamique territoriale partenariale à l'œuvre et l'ambition qui la motive.

Reflétant un engagement fort, partagé par l'ensemble de ses signataires, ce **Contrat Local de Santé** porte des actions à la croisée des priorités de chacun des signataires.

Article 2 – Engagements des partenaires signataires en matière de santé sur le territoire

Chef de file du **Contrat Local de Santé (CLS)**, la Communauté urbaine joue un rôle moteur dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions locales en santé publique. Elle mobilise l'ensemble des acteurs du territoire, soutient l'émergence de projets innovants et veille à la cohérence des politiques locales de santé en lien avec les priorités de santé et les besoins du territoire.

La Communauté urbaine s'engage ainsi à :

- ▶ Porter la coordination du **CLS**, l'animation et le suivi du plan d'actions sur toute sa durée,
- ▶ Articuler le **CLS** avec l'ensemble de ses autres politiques publiques.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie joue un rôle central dans la coordination du **CLS** en veillant à l'articulation des actions locales avec les priorités du Projet Régional de Santé (PRS). Elle soutient, techniquement et financièrement, les initiatives portées par les acteurs du territoire. Les sept grands enjeux du PRS sont les suivants :

- ▶ Le vieillissement de la population,
- ▶ L'amélioration de l'état de santé des enfants et des jeunes,
- ▶ L'inclusion des personnes en situation de handicap et la garantie d'accompagnements adaptés aux besoins,
- ▶ Prendre soin des professionnels de santé,
- ▶ Les problèmes de santé publique prioritaires – prévention et prise en charge,
- ▶ Le défi de la transition écologique,
- ▶ Une offre de santé et d'accompagnement résiliente et préparée aux enjeux de demain.

Afin de répondre aux enjeux de santé normands déclinés opérationnellement dans la feuille de route territoriale du Havre, l'ARS s'engage à :

- ▶ Nommer un référent **CLS** au sein de ses services,
- ▶ Proposer un appui de ses services (ou via des opérateurs financés à cet effet) en matière d'observation, de conduite de projet et de formation,
- ▶ Financer les actions inscrites au plan d'action du **CLS** selon les modalités figurant en annexe.

Le Groupe Hospitalier du Havre (GHH), en tant qu'acteur clé de l'offre de soins sur le territoire, hôpital de référence et établissement support du Groupement Hospitalier du Territoire de l'Estuaire de la Seine, s'engage à renforcer les coopérations entre la médecine de ville et l'hôpital, à favoriser la continuité des parcours de soins et à soutenir des actions de prévention auprès des patients et des habitants. Le GHH est un acteur particulièrement moteur dans le renforcement des parcours de santé au regard des spécificités du territoire : filière oncologique, maison de l'adolescent, maison des femmes notamment.

La Région Normandie, contribue au **CLS** en intégrant les enjeux de santé du territoire de la Communauté urbaine à travers la mise en œuvre de ses politiques régionales. Elle pourra accompagner des actions répondant aux objectifs et aux priorités de sa feuille de route « santé » pour 2023-2030, à savoir : le renforcement de l'accès aux soins, la prévention, la formation des professionnels de santé ; le soutien à l'innovation et à la recherche au profit de la santé des normands et de l'économie régionale.

Le Département de la Seine-Maritime, à travers ses compétences en matière d'action sociale et de protection de l'enfance, s'engage à renforcer sur le territoire de la Communauté urbaine l'accompagnement des publics vulnérables et à soutenir particulièrement les actions de prévention en lien avec la santé des jeunes, des personnes âgées et des personnes en situation de précarité.

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de Seine-Maritime participe activement et apporte son soutien et son expertise au développement d'actions d'accès aux droits et aux soins, de prévention et promotion de la santé. Elle s'engage aux côtés des territoires et des partenaires locaux pour mettre en œuvre des actions ciblées, cohérentes avec les besoins identifiés sur le territoire en s'appuyant sur ses données de santé et son réseau de service.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Seine-Maritime apporte son expertise et soutient des actions visant à améliorer le bien-être des familles, notamment en matière de parentalité, de petite enfance et de lutte contre la précarité. La Convention Territoriale Globale, document stratégique partenarial entre la CAF et les collectivités du territoire, partage des enjeux communs avec le **CLS**.

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Sextant 76, s'appuie sur un projet de santé défini avec plusieurs professionnels du territoire ; soucieuse de promouvoir une égalité d'accès à la santé, d'améliorer les interconnexions ville-hôpital, de renforcer les liens intra et inter-pluriprofessionnels au profit d'un parcours de soins le plus efficient possible pour tous. La CPTS développe également des actions de prévention en santé. Son engagement dans le **CLS** permet de renforcer les liens entre les acteurs et les actions menées sur le territoire.

L'ensemble de ces partenaires s'engagent à travailler en synergie avec les acteurs locaux, les professionnels de santé et les associations pour mettre en œuvre des actions concrètes, innovantes et adaptées aux besoins spécifiques du territoire, dans une dynamique de santé publique.

Ainsi, au cœur de la stratégie santé portée par la Communauté urbaine, le **CLS** définit, avec les partenaires signataires, un plan d'actions sur 5 ans à l'échelle du territoire pour faire rayonner les actions existantes, renforcer les projets territoriaux, initier de nouvelles dynamiques et expérimenter des actions innovantes.

Par cet engagement commun, les signataires confirment leur volonté d'améliorer la réponse apportée aux besoins de santé de la population de la Communauté urbaine.

Chaque partenaire signataire s'engage notamment à :

- ▶ Être systématiquement présent aux comités de pilotage sur toute la durée du contrat,
- ▶ Soutenir et mettre en œuvre les actions inscrites au **CLS**,
- ▶ Participer au financement de certaines des actions prioritaires du **CLS**,
- ▶ S'informer mutuellement des politiques et initiatives menées par chaque signataire en lien avec l'objet du contrat,
- ▶ Désigner un référent **CLS** au sein de sa structure qui participera aux instances techniques, qui sera chargé d'informer sa hiérarchie de l'avancement des travaux, d'aviser l'équipe-projet des arbitrages retenus par sa direction,
- ▶ Mettre au service du **CLS** ses ressources d'expertises, permettre les contacts entre les porteurs d'actions et les personnes référentes du domaine concerné au sein de son institution, proposer des partenariats et coconstruire d'éventuelles nouvelles actions.

Le partenaire pilote d'une action s'engage à mettre à disposition les moyens financiers, humains, matériels et logistiques nécessaires à sa mise en œuvre et à transmettre les éléments de suivi et de bilan au coordinateur **CLS**.

Article 3 – **Bilan et évaluation du précédent Contrat Local de Santé**

La phase d'élaboration du présent **Contrat Local de Santé (CLS)** a débuté dès 2024 par une première phase de bilan des actions et d'évaluation du **CLS** 2022-2024. Cette étape, déterminante pour le renouvellement du contrat, a permis de dresser un bilan de la mise en œuvre du **CLS** et d'atteinte des objectifs définis. La démarche d'évaluation a été confiée à un cabinet extérieur et portait notamment sur le périmètre, l'animation et le suivi, la dynamique partenariale et le portage politique et structurel.

Les résultats ont montré un périmètre pertinent, favorisant le développement d'une dynamique partenariale autour de projets de santé. La planification structurée et le suivi des indicateurs ont été soulignés comme des points forts. Des pistes d'amélioration ont été identifiées autour de la gouvernance et de l'animation.

Ces pistes d'amélioration ont été prises en compte dans l'élaboration du présent **CLS**, notamment par une gouvernance politique élargie et renforcée, des rôles et des responsabilités clarifiés, une communication renforcée.

Article 4 – Les enjeux du territoire – diagnostic local de santé

En complément de la démarche d'évaluation, l'actualisation du diagnostic local de santé est une étape capitale dans le renouvellement du **Contrat Local de Santé (CLS)**. Ce diagnostic vise à étudier la situation sanitaire du territoire, en tenant compte de ses particularités.

La phase d'élaboration du diagnostic a débuté dès l'été 2024 avec le recueil de données quantitatives qui ont été ensuite mises en perspective avec des données qualitatives. 56 partenaires et acteurs locaux ont été mobilisés lors d'ateliers de concertation organisés sur le territoire. En complément, une consultation auprès de la population a également été réalisée sur le dernier trimestre 2024. Le diagnostic local de santé a également été élaboré en lien avec les diagnostics produits par les autres dispositifs locaux. Les enjeux santé identifiés sont ainsi le fruit d'une analyse partagée de l'ensemble de ces données.

Éléments socio-démographiques

**Une part plus élevée
d'ouvriers, de professions
intermédiaires
et d'employés**

La Communauté urbaine se caractérise par une population davantage ouvrière, constituée de professions intermédiaires et d'employés.

16,9 %
DE TAUX
DE PAUVRETÉ

24 %
DE TAUX D'EMPLOI
PRÉCAIRE CHEZ
LES 25-54 ANS

La fragilité de l'emploi est une constante du territoire et le taux de pauvreté est assez élevé, à 16,9 %, soit 2 points de plus que le taux national (14,9 %). Le taux d'emploi précaire chez les 25-54 ans est également élevé, à 24 %. Ces indicateurs reflètent une précarité économique marquée, avec des inégalités significatives au sein du territoire. Par ailleurs, davantage de personnes vivent seules sur le territoire de la Communauté urbaine : 41 % pour 37,6 % en Normandie.

Le vieillissement de la population sur le territoire est moins prononcé que sur le reste de la région, avec 30,5 % des habitants ayant moins de 25 ans, contre 29,1 % en Normandie. Le taux de fécondité est également plus élevé, avec davantage de naissances de mères de moins de 20 ans. Le territoire comprend davantage de familles nombreuses et monoparentales que sur la région, qui sont également plus susceptibles d'être en situation de vulnérabilité économique.

Ces caractéristiques socio-démographiques influencent directement les besoins locaux en matière de santé et de services sociaux.

Éléments de l'état de santé des habitants

TAUX DE DÉCÈS AVANT 65 ANS SUR LE TERRITOIRE

36 %

CHEZ
LES HOMMES

25 %

CHEZ
LES FEMMES

Malgré une espérance de vie à la naissance qui continue d'augmenter, celle-ci reste inférieure à la moyenne nationale et régionale, tant pour les hommes que pour les femmes. Entre 2015 et 2021, on observe, sur le territoire, des taux de mortalité prématurée et évitable¹ supérieurs aux taux normands. En effet, 36 % des décès, chez les hommes, surviennent avant 65 ans et 25 % chez les femmes (respectivement 18 % et 11 % en Normandie).

CAUSES PRINCIPALES DES DÉCÈS SUR LE TERRITOIRE



CANCERS



MALADIES DE
L'APPAREIL RESPIRATOIRE

Ces données peuvent s'expliquer par la prévalence des décès par cancers et maladies de l'appareil circulatoire qui restent, dans la continuité des tendances observées lors du précédent diagnostic, les deux principales causes de décès sur le territoire. L'environnement, les comportements de santé, la sédentarité, la précarité sont autant de déterminants influant également l'état de santé et pouvant expliquer ces maladies.

La santé des femmes sur le territoire est particulièrement marquée par une surmortalité prématurée, liée à des comportements à risque (consommation de tabac et d'alcool). Les femmes du territoire sont plus souvent en emploi précaire et plus souvent isolées, en lien avec leur situation familiale (monoparentalité) ou avec l'âge (veuvage). Le nombre de plaintes pour violences conjugales a presque doublé en trois ans.

Santé mentale

Déclarée grande cause nationale en 2025, la santé mentale est un enjeu majeur. Une personne sur quatre est touchée par des troubles psychiques à un moment de sa vie. Les personnes en situation de vulnérabilité économique et d'isolement sont plus touchées par la souffrance psychique et les troubles mentaux. La population vieillissante est également plus exposée, du fait notamment des situations de ruptures auxquelles elle est, par nature, plus exposée.

Les jeunes Normands, bien que majoritairement en bonne santé, montrent des signes préoccupants tels que des troubles du sommeil, une faible estime de soi, une prévalence de traitements anxiolytiques plus forte. Les étudiants sont également pour près de la moitié en détresse psychologique.

Les constats sur l'état de santé des habitants révèlent des disparités spécifiques au territoire, qui sont également liées à des facteurs déterminants de la santé. L'analyse de ces facteurs, qu'ils soient liés à l'accès aux soins, aux conditions de vie, à l'environnement ou aux habitudes de vie, permet d'identifier les principaux enjeux à relever pour améliorer durablement la santé de la population.

Éléments déterminants pour la santé et le bien-être

■ Offre de soins et de services sur le territoire

L'accès et la qualité de l'offre de soins sont des facteurs qui influencent la santé. Sur le territoire, les établissements de soins sont répartis essentiellement au sud. Leur accessibilité est facilitée par de grands axes routiers et par l'offre de mobilité

¹La mortalité prématurée a été définie dans les années 1990 comme l'ensemble des décès survenus avant 65 ans. La mortalité évitable a été définie à partir d'une répartition en trois composantes : causes de décès liées aux comportements à risque, causes de décès liées au système de soins et autres causes de décès.

proposée par la Communauté urbaine (réseau de transports en commun, extension du tramway, service de transport à la demande Mobi'fil...).

Concernant l'offre de premier recours, en lien avec la politique d'attractivité médicale menée par la Communauté urbaine, on observe un ralentissement de la baisse du nombre de médecins généralistes sur le territoire. 13 Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) se sont également développées sur le territoire. Il s'agit de la plus importante concentration en Normandie. Le Havre se positionne au 6^{ème} rang national en nombre de MSP.

INÉGALITÉ FACE AUX SOINS



15,5 %
DE BÉNÉFICIAIRES
SANS MÉDECIN TRAITANT

On constate également un rajeunissement des médecins généralistes avec un taux de médecins amenés à partir à la retraite dans les années à venir qui a diminué. Cependant, le territoire demeure en tension en matière de démographie médicale et le nombre de bénéficiaires sans médecin traitant est passé à 15.5 %, contre 12 % en 2018. Certaines communes, notamment au nord de la Communauté urbaine, ont une plus faible accessibilité aux soins.

Enfin, on relève un taux de participation aux dépistages organisés des cancers inégal sur le territoire et toujours inférieur aux recommandations nationales (tous dépistages confondus). Or, les cancers restent l'une des causes principales de décès sur le territoire.

■ Cadre de vie et environnement

Le cadre de vie et l'environnement ont également un impact sur l'état de santé à long terme. Des inégalités territoriales existent en termes d'exposition et de vulnérabilité de la population, notamment pour les femmes enceintes, les enfants, les jeunes et la population âgée. De plus, le changement climatique laisse prévoir des risques d'exposition, liés aux phénomènes climatiques extrêmes plus fréquents : inondations, épisodes de forte chaleur, etc.

LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

+2,1°C **+10**
DE 1970 À 2023 JOURNÉES CHAUDES / AN

Sur le territoire du Havre, la température moyenne annuelle a augmenté de +2 °C de 1970 à 2023. Sur la même période, le nombre de journées chaudes (température supérieure ou égale à 25 °C) a augmenté de 10 jours par an.

D'un autre côté, l'accès à des espaces verts est source de bienfaits reconnus pour la santé. Le paysage est également un élément important de la qualité de vie des populations. Il joue un rôle majeur dans l'épanouissement de chacun et le vivre ensemble. Le territoire de la Communauté urbaine, rural autour d'une grande agglomération, dispose d'un cadre de vie favorable à la santé qu'il apparait nécessaire de préserver : des sites naturels classés, un littoral remarquable, des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique.

■ Comportements et habitudes de vie : Focus sur la nutrition

Les comportements et les habitudes de vie sont des éléments déterminants pour l'état de santé et le bien-être. Les liens entre nutrition et santé sont de mieux en mieux connus. Le risque de développer de nombreuses maladies, comme les cancers, maladies cardiovasculaires, l'obésité ou encore le diabète, peut être réduit en suivant les recommandations nutritionnelles nationales.

La notion de « nutrition » intègre l'alimentation, mais aussi l'activité physique. La nutrition s'entend comme l'équilibre entre les apports liés à l'alimentation et les dépenses occasionnées par l'activité physique.

Or, les jeunes Normands présentent des comportements alimentaires moins bons qu'au national, avec une prévalence de surpoids et d'obésité. De plus, la pratique de l'activité sportive est moins fréquente chez les jeunes Normands. Les activités

sportives concernent davantage les garçons, qui sont aussi plus consommateurs d'activités sédentaires que les filles. Ainsi, la thématique de la nutrition est identifiée comme prioritaire sur le territoire.

Par ailleurs, de façon transversale lors de la réalisation du diagnostic et en lien avec les spécificités du territoire de la Communauté urbaine, des publics ont été identifiés comme prioritaires :

- ▶ Habitants en situation de précarité économique et sociale, notamment les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- ▶ Étudiants,
- ▶ Femmes,
- ▶ (Futurs) parents et jeunes enfants,
- ▶ Personnes âgées.

Ces enjeux de santé mettent en lumière les disparités, les défis auxquels la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole et les partenaires signataires doivent faire face pour améliorer la santé de ses habitants et réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Article 5 – Orientations stratégiques territoriales en matière de santé

L'ambition politique du **CLS** repose sur trois grandes orientations stratégiques, validées avec l'Agence Régionale de Santé et les partenaires signataires :



PARCOURS DE SANTÉ ET LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS D'ACCÈS AUX SOINS

Améliorer les parcours
de santé par l'attractivité
des métiers et du territoire
Renforcer l'accompagnement
des plus vulnérables



SANTÉ MENTALE ET BIEN-ÊTRE PSYCHIQUE

Contribuer au bien-être
psychique tout au long de la
vie, dès la période périnatale
Mieux repérer et déstigmatiser



ENVIRONNEMENT ET HABITUDES DE VIE FAVORABLES À LA SANTÉ

Construire un territoire et des
habitudes de vie favorables à
la santé

Article 6 – Le programme d'actions du Contrat Local de Santé

Au regard de l'ambition du territoire et des priorités portées par l'ARS, le programme d'actions du **Contrat Local de Santé (CLS)** s'articule autour de trois axes stratégiques.

Dans la continuité de la démarche réalisée pour l'élaboration du diagnostic local de santé, le plan d'actions a été co-construit avec les partenaires et acteurs locaux. Plus de 30 partenaires ont ainsi été mobilisés à travers notamment 5 groupes de travail thématiques et plusieurs rendez-vous et échanges en bilatéral.

Axe Parcours de santé et lutte contre les inégalités d'accès aux soins

Dans un contexte de tension de la démographie médicale, il est crucial d'aller plus loin, en innovant ou en renforçant l'ensemble des dispositifs existants avec les acteurs mobilisés sur cette thématique. La Communauté urbaine et les partenaires locaux ont déjà mis en place plusieurs stratégies pour rendre le territoire attractif pour les professionnels de santé.

■ Attractivité des métiers et du territoire

► Constitution d'un vivier d'avenir :

Les études montrent que les étudiants s'installent plus facilement là où ils terminent leurs études. La Communauté urbaine intègre donc ses actions dans le cursus des études de santé pour ancrer un vivier de futurs professionnels : antenne Parcours Spécifique Santé (PaSS) et Licence Accès Santé (LAS), antenne d'odontologie au sein du Groupe Hospitalier du Havre (GHH) LH Dentaire, dispositif logement, journée d'accueil des internes de médecine générale, etc. Par ailleurs, dans le cadre de l'arrivée en novembre 2026 des premiers docteurs juniors en médecine générale, la Communauté urbaine se tiendra aux côtés des professionnels de santé libéraux pour les accompagner dans leur accueil.

► Accompagnement de l'universitarisation du territoire et développement de l'hôpital :

Le Groupe Hospitalier du Havre (GHH), l'un des plus grands Centre Hospitalier non-universitaire de France, est un atout majeur. La Communauté urbaine soutient fortement ses initiatives d'universitarisation et d'investissement. Ainsi depuis 2016, 3 postes de Professeurs Universitaires-Praticiens Hospitaliers ont été créés en lien avec l'Université Rouen Normandie et le Groupe Hospitalier du Havre, la Communauté urbaine subventionnant la partie universitaire des postes auprès de l'université de Rouen (270 K€/an), le GHH assurant la partie hospitalière.

Territoire pionnier dans la démarche, la Communauté urbaine a saisi cet atout pour permettre l'attractivité de son hôpital. Un hôpital fort, c'est aussi un hôpital dont le plateau technique répond aux avancées de la recherche et aux besoins des patients. La Communauté urbaine accompagne ainsi financièrement ou en ingénierie le GHH afin qu'il poursuive son développement.

► Développement de conditions favorables à l'installation de nouveaux professionnels de santé :

L'exercice coordonné pluridisciplinaire est un modèle organisationnel pertinent des soins libéraux, reposant sur une logique de coopération. La Communauté urbaine soutient le développement des Communautés Pluriprofessionnelles Territoriales de Santé (CPTS) et des Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP). La Caisse d'Assurance Maladie, en lien avec l'Agence Régionale de Santé, finance ces structures. La Communauté urbaine met également à disposition deux maisons de santé communautaires qu'elle loue aux professionnels de santé. La Région Normandie, en lien avec l'Agence Normandie Attractivité, a développé l'outil Med'Instal pour faciliter les démarches administratives des professionnels de santé.

► Animation d'un réseau de remplaçants :

En collaboration avec la CPTS Sextant 76, qui couvre neuf communes², la Communauté urbaine anime un réseau de remplaçants. Des soirées et événements sont organisés pour favoriser les liens entre médecins remplaçants et médecins installés, facilitant ainsi la continuité des soins sur le territoire.

² Le Havre, Épouville, Fontaine-la-Mallet, Fontenay, Gonfreville-l'Orcher, Harfleur, Montivilliers, Octeville-sur-mer et Sainte-Adresse.

■ Accès aux soins et continuité des parcours de santé

L'accès aux soins et la continuité des parcours de santé sont des enjeux majeurs, notamment pour les populations vulnérables. Les différents partenaires du **CLS** mettent en œuvre ou soutiennent des dispositifs ou actions locales. La Région Normandie soutient des initiatives visant à améliorer l'offre de soins, notamment en télémédecine et en innovation numérique. L'Assurance Maladie promeut également les dispositifs numériques auprès des professionnels de santé et accompagne leurs usages. Pour les usagers les plus vulnérables, le Département permet un accès aux soins gratuit, voire anonyme, sans condition de droits sociaux ouverts.

Pour les situations de santé complexes et les parcours nécessitant une coordination renforcée, l'ARS finance les Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC) afin de soutenir les professionnels de santé, médico-sociaux et sociaux dans l'organisation et la fluidification des prises en charge, en lien étroit avec les acteurs du territoire (libéraux, hospitaliers, etc.).

La CPTS Sextant 76 contribue à l'amélioration des parcours de santé en soutenant l'exercice coordonné des professionnels de santé. Elle agit également via le pôle 100 % LH, renforçant ainsi l'offre de soins pour les plus vulnérables sur le territoire.

■ Dépistage des cancers

L'ARS et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie développent des politiques de prévention telles que la vaccination et les dépistages des cancers du sein, colorectal et du col de l'utérus. Ces dépistages permettent un repérage précoce et une meilleure prise en charge des patients. Une dynamique de coordination (places des préventions) entre les organismes de protection sociale et La Ligue contre le cancer se met en place sur le département de la Seine-Maritime afin d'organiser des actions de prévention sur les territoires en coordination avec les acteurs locaux.

La CPTS sextant 76 développe également un axe prévention des cancers en favorisant des expérimentations au sein des Maisons de santé pour dégager des actions pérennes et impactantes en vue de favoriser les dépistages.

■ Repérage et prise en charge des femmes victimes de violences

Différents acteurs et professionnels participent au repérage et au soutien des femmes victimes de violences. L'ARS, la Région Normandie et le Département notamment, participent et soutiennent des dispositifs et des projets sur le territoire. Parmi eux, La Maison des femmes du Havre est un lieu d'accueil et de consultation pluridisciplinaire. Cette structure, dédiée aux femmes victimes de violences et aux femmes enceintes en situation de vulnérabilité, est portée par le Groupe Hospitalier du Havre (GHH).

Au regard des enjeux identifiés sur le territoire dans le cadre du diagnostic et des dispositifs et actions existants sur le territoire, l'axe « Parcours de santé et lutte contre les inégalités d'accès aux soins » du **CLS** vise à mettre en place le plan d'action suivant :

AXE 1 - AXE PARCOURS DE SANTÉ ET LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS D'ACCÈS AUX SOINS

Thématique - Attractivité des métiers et du territoire			
Objectifs	Actions	Porteurs	Liens avec les axes
Accompagner les nouveaux métiers en santé et l'évolution des compétences des professionnels de santé	<u>Promotion des métiers en santé</u>	Groupe Hospitalier du Havre (GHH)	Axe 1

Attirer, accompagner, ancrer les professionnels de santé, notamment les médecins généralistes	<u>Attirer, accompagner, mailler</u>	Communauté urbaine et Groupe Hospitalier du Havre (GHH)	Axe 1
Thématique - Accompagnement des plus vulnérables			
Renforcer la prévention en santé sur le territoire de la Communauté urbaine	<u>Soutien à la prévention</u>	CPAM	Axe 1 Axe 2 Axe 3
Renforcer les actions de prévention en faveur de la santé des femmes, une culture commune autour de la santé des femmes	<u>Santé des femmes</u>	Communauté urbaine et Groupe Hospitalier du Havre (GHH)	Axe 1 Axe 2 Axe 3
Améliorer les parcours de santé	<u>Promotion de l'adhésion aux dépistages organisés des cancers</u>	Communauté urbaine	Axe 1 Axe 3
Faciliter l'accès aux soins des patients en ALD	<u>Renforcement de l'accès aux soins</u>	Communauté urbaine	Axe 1

Axe Santé mentale et bien-être psychique

La santé mentale est un déterminant essentiel du bien-être individuel et collectif. Elle est influencée par de nombreux facteurs, dont l'environnement social et familial, les conditions de vie et de travail, ainsi que l'accès aux soins et aux ressources de soutien. Il apparaît ainsi essentiel d'adopter une approche globale pour promouvoir la santé mentale, prévenir les souffrances psychiques et améliorer l'accès aux dispositifs d'accompagnement.

Le **Contrat Local de Santé (CLS)** s'inscrit dans cette démarche en mobilisant les acteurs locaux et en renforçant les synergies entre plusieurs dispositifs et stratégies en place sur le territoire, tout au long du parcours de vie, dès la période périnatale.

Enjeu majeur pour la santé publique, les « 1 000 premiers jours » sont une période clé pour le développement de l'enfant, prémices de la santé globale de l'individu tout au long de sa vie. Accompagner les futurs et jeunes parents dans leur parentalité permet ainsi de favoriser un bien-être psychique et de prévenir les troubles précoces. Les actions et dispositifs mis en place par le Département de la Seine-Maritime, la Caisse d'Allocation Familiale ainsi que le rôle des professionnels de santé libéraux, notamment des sages-femmes et des équipes des maternités, sont essentiels pour accompagner les familles. De nombreuses actions sont mises en œuvre sur le territoire autour de la périnatalité et de la petite enfance.

Pour la santé des enfants, la Communauté urbaine mène une action forte en matière de promotion de la santé. Plus de 2 500 élèves bénéficient chaque année du programme « Santé à l'École ». Cette action d'éducation à la santé proposée aux écoles primaires volontaires de la Communauté urbaine a pour objet de renforcer les compétences psychosociales (CPS) des enfants pour leur permettre à terme de faire des choix éclairés, notamment en matière de santé, pour des comportements les plus favorables possibles.

Pour les étudiants, population particulièrement exposée aux troubles psychiques, la Communauté urbaine mène également des actions de prévention et de promotion de la santé auprès des jeunes, notamment sur la gestion du stress, le repérage et l'accompagnement face aux difficultés psychologiques. La Région Normandie participe également au projet européen Harmony INTERREG sur la santé des étudiants, en lien avec les partenaires locaux, dont la Communauté urbaine.

Enfin, sur le sujet du repérage des troubles psychiques et l'accès aux soins en santé mentale, le **CLS** s'inscrit dans une démarche de coordination avec le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM). En effet, le PTSM est un dispositif structurant de la réponse locale aux besoins en santé mentale. Le PTSM favorise la coordination entre les acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux pour améliorer l'accès aux soins, renforcer le repérage précoce des troubles et développer des parcours de prise en charge adaptés. Un volet sur la lutte contre la stigmatisation des troubles psychiques est également déployé.

Au regard des enjeux identifiés sur le territoire dans le cadre du diagnostic, des dispositifs et des actions existants sur le territoire, l'axe « Santé mentale et bien-être psychique » du **CLS** vise ainsi à mettre en place le plan d'actions ci-dessous. Certaines actions ont également un lien avec les autres axes stratégiques du **CLS**. À titre d'exemple, en agissant sur l'environnement familial, sur les compétences psychosociales de chaque individu, les actions ont également un impact sur les habitudes de vie et les choix qui seront effectués en matière de santé globale.

AXE 2 - AXE SANTÉ MENTALE ET BIEN-ÊTRE PSYCHIQUE

Thématique - Bien-être psychique tout au long de la vie			
Objectifs	Actions	Porteurs	Liens avec les axes
Agir pour une coordination locale afin de favoriser une meilleure connaissance des professionnels sur les actions et dispositifs existants autour des 1 000 premiers jours	<u>Coordination locale autour de la naissance</u>	Communauté urbaine	Axe 1 Axe 2 Axe 3
Renforcer les compétences psychosociales (CPS) dès le plus jeune âge	<u>Santé à l'École</u>	Communauté urbaine	Axe 2 Axe 3
Soutenir la santé mentale des jeunes et étudiants	<u>Santé des jeunes et étudiants</u>	Communauté urbaine	Axe 1 Axe 2 Axe 3
Thématique - Mieux repérer et déstigmatiser			
Sensibiliser et acculturer aux enjeux de la santé mentale, en s'appuyant et se coordonnant avec le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM)	<u>Repérage et lutte contre la stigmatisation</u>	Communauté urbaine	Axe 2 Axe 3
Améliorer la coordination des acteurs intervenants autour du repérage et du traitement de situations d'incurie	<u>Cellule partenariale « incurie »</u>	Communauté urbaine : Service salubrité publique	Axe 2 Axe 3

Axe Environnement et habitudes de vie favorables à la santé

Le cadre de vie joue un rôle déterminant sur la santé des habitants. La qualité de l'air, de l'eau, de l'alimentation, l'accessibilité aux espaces naturels et aux mobilités actives influencent directement le bien-être et la prévention des maladies. Dans une logique de promotion de la santé et d'amélioration du cadre de vie, plusieurs démarches territoriales ont été engagées, intégrant des enjeux environnementaux et sanitaires.

Le **Contrat Local de Santé (CLS)** s'articule avec le Plan Régional Santé Environnement (PRSE 4), qui a pour ambition de positionner la santé et le bien-être, la préservation de l'environnement et la biodiversité au cœur des projets. Le **CLS** s'appuie également sur une dynamique territoriale forte, articulant plusieurs stratégies locales en faveur d'un environnement et de modes de vie favorables à la santé :

Le Plan Nature et Biodiversité : Il vise à préserver et restaurer la biodiversité locale, en améliorant la connaissance de la biodiversité et en sensibilisant les habitants à l'importance des écosystèmes pour la santé.

Le Plan Local d'Éducation à la Nature : Il favorise la reconnexion des habitants, notamment des plus jeunes, à leur environnement naturel par des actions de sensibilisation et d'éducation (sorties nature, animations pédagogiques, projets scolaires). Cette approche s'inscrit dans une démarche globale de promotion de la santé et de lutte contre la sédentarité.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal : Il définit l'aménagement du territoire, en intégrant une dimension santé à travers la promotion des mobilités actives, l'amélioration du logement, la préservation des espaces naturels.

Le Plan Mobilité et le Plan Vélo : Ils encouragent le développement des mobilités actives (marche, vélo) et des alternatives à la voiture individuelle pour limiter la pollution de l'air et favoriser l'activité physique au quotidien. L'accessibilité aux infrastructures et la sécurité des déplacements sont des leviers majeurs pour inciter à ces pratiques bénéfiques pour la santé.

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement : Il contribue à un environnement favorable à la santé en limitant l'exposition aux nuisances sonores, réduisant ainsi l'impact sur le sommeil, le stress...

En complément, cet axe s'articule avec les priorités sur Plan Régional Santé Environnement (PRSE 4), qui a pour ambition de positionner la santé et le bien-être, la préservation de l'environnement et la biodiversité au cœur des projets.

Les comportements et les habitudes de vie sont également déterminants pour la santé des habitants, en particulier l'activité physique et la nutrition. Le **Contrat Local de Santé** prend en compte et s'appuie sur les dispositifs du territoire.

Le Projet Alimentaire de Territoire (PAT) : Il promeut une alimentation saine, locale et durable, en lien avec les circuits courts et la production agricole du territoire. Ce projet répond aux enjeux de sécurité alimentaire, de nutrition et de lutte contre les inégalités d'accès à une alimentation de qualité. La Région Normandie soutient les Projets Alimentaires de Territoire à travers sa politique « Cuisinez normand dans les lycées ».

Au regard des enjeux identifiés sur le territoire dans le cadre du diagnostic et des dispositifs existants sur le territoire, l'axe « Environnement et habitudes de vie favorables à la santé » du **CLS** vise à mettre en place le plan d'actions ci-après.

Certaines actions ont également un lien avec les autres axes stratégiques du **CLS**. En effet, en agissant sur le cadre de vie et les habitudes de vie, les actions ont également un impact sur la santé mentale de la population.

AXE 3 - AXE ENVIRONNEMENT ET HABITUDES DE VIE FAVORABLES À LA SANTÉ

Thématique - Territoire Favorable à la Santé			
Objectifs	Actions	Porteurs	Liens avec les axes
Améliorer la connaissance de l'existant	<u>Trame active de la Communauté urbaine</u>	Communauté urbaine	Axe 2 Axe 3
Promouvoir un aménagement du territoire favorable à la santé et sensibiliser aux bénéfices du contact avec la nature	<u>Territoire promoteur de santé</u>	Communauté urbaine : Services santé et transition écologique	Axe 2 Axe 3
Prévenir les risques d'exposition, notamment auprès des publics fragiles, des femmes enceintes et très jeunes enfants	<u>Prévention des risques d'exposition autour de la période périnatale et de la petite enfance</u>	Communauté urbaine	Axe 3
Thématique - Nutrition			
Favoriser une approche transversale/coordonnée des enjeux liés à la nutrition	<u>Promotion de la nutrition</u>	Communauté urbaine	Axe 3
Lutter contre la sédentarité et favoriser la pratique d'activités physiques en mobilisant les dynamiques locales	<u>Sport Santé – Maison Sport Santé</u>	Planeth patient	Axe 2 Axe 3
Sensibiliser et rendre accessible une alimentation saine et durable	<u>Bien manger pour mon bébé</u>	Communauté urbaine : PAT	Axe 3

Article 6Bis – Phasage des actions du contrat

2025					2026					2027					2028					2029									
J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Promotion des métiers de la santé ▶																													
Attirer, accompagner, mailler ▶																													
Promotion de l'adhésion aux dépistages des cancers ▶																													
Santé à l'école ▶																													
Santé des jeunes et étudiants ▶																													
Territoire promoteur de santé ▶																													
Sport santé ▶																													
Soutien à la prévention ▶																													
Santé des femmes ▶																													
Renforcement de l'accès aux soins ▶																													
Coordination locale autour de la naissance ▶																													
Trame active ▶																													
					Cellule partenariale « incurie »																								
					Bien manger pour mon bébé																								
					Prévention des risques d'exposition autour de la période périnatale																								
							Déstigmatisation																						

Article 7 – Périmètre géographique du contrat

Le périmètre géographique retenu pour le **Contrat Local de Santé** est celui de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole. Chaque action doit se fixer l'ambition de rayonner sur l'ensemble du territoire. Le **Contrat Local de Santé** rayonne sur l'ensemble des 54 communes, tout en assurant une déclinaison adaptée et adaptable à chacune.

Article 8 – Gouvernance du Contrat Local de Santé

Le COmité de PILotage

Le COPIL est l'instance décisionnelle du **Contrat Local de Santé**. Il se réunit une fois par an, ou plus si nécessaire. Il est chargé de formuler les orientations stratégiques du contrat, et, à travers chacun de ses membres, d'articuler le **CLS** avec les grands cadres spécifiques à chacun des signataires.

Ses missions sont de :

- ▶ Valider les axes prioritaires du **Contrat Local de Santé**,
- ▶ Contrôler périodiquement l'avancée du **CLS** et procéder aux ajustements nécessaires,
- ▶ Soutenir les actions inscrites au **CLS** et participer au financement de certaines actions prioritaires,
- ▶ S'informer mutuellement des politiques et initiatives menées par chaque signataire en lien avec l'objet du contrat,
- ▶ Désigner un référent **CLS** au sein de sa structure qui participera aux instances techniques, qui sera chargé d'informer sa hiérarchie de l'avancement des travaux, d'aviser l'équipe-projet des arbitrages retenus par sa direction,
- ▶ Mettre au service du **CLS** ses ressources d'expertises, permettre les contacts entre les porteurs d'actions et les personnes référentes du domaine concerné au sein de son institution, proposer des partenariats et co-construire d'éventuelles nouvelles actions.

Par sa composition, il a une capacité d'interpellation des institutions. Sont membres du COPIL :

- ▶ La Communauté urbaine
- ▶ L'Agence Régionale de Santé
- ▶ Le Conseil Territorial de Santé
- ▶ La Région Normandie
- ▶ Le Département Seine-Maritime
- ▶ La Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- ▶ La Caisse d'Allocations Familiales
- ▶ Le Groupe Hospitalier du Havre (GHH)
- ▶ La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Sextant 76

Le COmité de PILotage élargi

Le COPIL élargi est une instance consultative, de coordination et de communication du **CLS**. Il se réunit une fois par an et permet une interconnaissance des partenaires, une articulation des actions, la communication sur les avancées et le bilan global du **CLS** et de ses perspectives.

Le COPIL élargi est composé des membres du COPIL ainsi que :

- ▶ Les élus des 54 communes
- ▶ La Préfecture
- ▶ Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Contrat de Ville Le Havre Seine Métropole
- ▶ Les Communautés Pluriprofessionnelles de Territoire de Santé
- ▶ Les établissements de santé privés
- ▶ L'Éducation nationale

- La Mutualité Sociale Agricole
- L'ensemble des partenaires et acteurs associatifs

L'équipe projet

L'équipe projet est l'interface entre les groupes de travail thématiques et le COPIL. Elle assure la cohérence entre les axes stratégiques et leur déclinaison opérationnelle. Instance d'échange et de réflexion, il se réunit plusieurs fois par an.

Les missions de l'équipe projet :

- Assurer la cohérence de la démarche pour l'ensemble des groupes thématiques,
- Définir des méthodes de suivi (technique et méthodologique) des différentes actions,
- Proposer un accompagnement aux groupes thématiques,
- Définir les modalités d'évaluation,
- Suivre et évaluer le **Contrat Local de Santé** dans sa globalité.

L'équipe projet permet aussi de donner une vision d'ensemble de la démarche et de son avancement aux personnes impliquées au niveau opérationnel sur une ou plusieurs thématiques.

L'équipe projet est composée de :

- La Communauté urbaine,
- L'Agence Régionale de Santé,
- Les représentants des groupes de travail.

Les groupes de travail thématiques

Ils sont en charge de la déclinaison opérationnelle des axes définis par le diagnostic du **Contrat Local de Santé** et se réunissent autant de fois que nécessaire. Pour plus d'efficacité, ils peuvent fonctionner grâce à un co-pilotage entre le coordinateur du **Contrat Local de Santé** et un professionnel de la thématique. Ils sont composés du coordinateur **Contrat Local de Santé** et d'acteurs « experts » de chaque thématique et représentatifs du territoire et des actions qui y sont menées.

Les missions des groupes de travail thématiques :

- Décliner les objectifs opérationnels en actions prioritaires,
- Rédiger les fiches actions,
- Mobiliser les partenaires et les acteurs du territoire,
- Recenser les financements existants et les besoins,
- Assurer la réalisation, le portage, le suivi et l'évaluation des actions,
- Transmettre les éléments nécessaires au suivi et à l'évaluation de l'action au coordinateur du **CLS**.

Le coordinateur du CLS

Le coordinateur du **CLS** a notamment pour missions :

La coordination du CLS :

- Concevoir et veiller à la mise en œuvre des actions du **Contrat Local de Santé** en veillant à la cohérence au niveau local,
- Organiser, suivre et animer les instances de gouvernance,
- Assurer le suivi et accompagner le réseau d'acteurs mobilisé dans la mise en œuvre des actions,
- Communiquer autour de la démarche,
- Rechercher les partenariats techniques et financiers.

Le suivi et d'évaluation du CLS :

- Suivi de la mise en œuvre des actions (suivi du respect des engagements des responsables d'actions, du respect des échéances, etc.)

Article 9 – **Partenaires et acteurs associés**

En complément des partenaires institutionnels, plusieurs acteurs sont associés au **CLS** afin d'assurer une approche transversale et coordonnée des enjeux de santé sur le territoire.

La Préfecture de la Seine-Maritime apporte son appui en matière de cohésion sociale et de lutte contre les inégalités territoriales de santé, notamment en facilitant la mise en œuvre des politiques publiques en lien avec la santé et la prévention.

Le GIP Contrat de Ville Le Havre Seine Métropole joue un rôle clé dans la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé en soutenant des actions locales ciblées sur les quartiers prioritaires, favorisant ainsi un meilleur accès aux soins et aux dispositifs de prévention pour les publics les plus vulnérables.

Le Contrat de Ville 2024-2030 de la Communauté urbaine comprend quatre axes prioritaires transversaux. Parmi ces axes, des objectifs sont définis, notamment celui de renforcer la prévention et l'accès aux soins. Une attention particulière est portée sur la santé mentale, l'alimentation et l'activité physique et la lutte contre les addictions.

L'Atelier Santé Ville (ASV) renforce spécifiquement des actions du service santé dans les quartiers prioritaires et Secteurs de Veille Active (SVA). Le service de la Communauté urbaine participe aux différentes instances de gouvernance du Contrat de Ville et veille à l'articulation entre les actions de l'Atelier Santé Ville et celles inscrites au Contrat de Ville.

Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) du territoire jouent un rôle central dans la coordination des soins de premier recours et dans l'amélioration de l'accès à la santé pour la population. Structurées autour de projets de santé partagés, elles rassemblent notamment des professionnels de santé libéraux. Leur connaissance des besoins locaux, leur capacité à mobiliser les professionnels et à mettre en œuvre des actions concrètes font des CPTS des partenaires incontournables du **CLS**.

Au titre de l'Éducation Nationale, le Rectorat de Rouen s'implique dans la promotion de la santé en milieu scolaire, notamment à travers des actions d'éducation à la santé, de prévention des conduites à risque, en lien avec les établissements et les professionnels de santé.

Des actions sont ainsi inscrites dans les projets d'école et d'établissement et sont portées par les Comités d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté Inter degrés et/ou Inter-établissement (CESCI) qui mobilisent l'ensemble de la communauté éducative, dont les familles et les partenaires tels que les Agences Régionales de Santé, les collectivités territoriales, les associations locales.

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) participe à la mise en œuvre d'actions adaptées aux spécificités des populations agricoles, en matière de prévention, d'accès aux soins et d'accompagnement social, contribuant ainsi à la prise en compte des besoins de ce public dans le **CLS**.

L'Hôpital Privé de l'Estuaire (HPE) et la Clinique des Ormeaux, en tant qu'établissements de santé privés, sont des partenaires essentiels pour compléter l'offre de soins du territoire. Leur association dans le **CLS** vise à renforcer la coordination avec les autres acteurs de santé, à développer des actions de prévention et à améliorer la prise en charge des patients dans une logique de parcours de soins fluide et cohérent.

L'ensemble de ces partenaires associés apportent une expertise complémentaire et renforcent la dynamique territoriale du **CLS** en contribuant à la mise en place d'actions concertées et adaptées aux besoins spécifiques des habitants du territoire.

Le **Contrat Local de Santé** associe également d'autres partenaires qui y contribuent en participant aux instances ou plus largement à travers l'apport de données, l'aide à la mise en œuvre du réseau partenarial ou la mise en œuvre concrète des actions issues du plan.

- ▶ Association Vivre et devenir
- ▶ Associations de patients
- ▶ Agence d'Urbanisme Le Havre
- ▶ Bailleurs
- ▶ CAMI sport & cancer
- ▶ Comité Départemental Olympique et Sportif 76
- ▶ Comité Départemental du Sport en Milieu Rural 76

- ▶ Centre Régional de Coordination et de Dépistage des Cancers (CRCDC)
- ▶ Conférence Havraise des Établissements d'Enseignement et de Recherche du Supérieur (CHEERS)
- ▶ Clubs sportifs
- ▶ Communauté urbaine (service Habitat, développement durable...)
- ▶ Communes
- ▶ Fédérations sportives
- ▶ La ligue havraise
- ▶ Logeo
- ▶ Mutualité française
- ▶ Nautilia
- ▶ Normandie Pédiatrie
- ▶ Observatoire Régional de la Santé et du Social
- ▶ Ordre des médecins
- ▶ Planeth Patient
- ▶ Pôle de lutte contre l'habitat indigne
- ▶ Sages-femmes libérales
- ▶ Service vie étudiante (collectivité)
- ▶ Système d'Informations Géographiques
- ▶ Terra Psy
- ▶ L'UC-IRSA (Union de Caisses - Institut Inter Régional pour la Santé)
- ▶ Ville du Havre – CCAS

Ce contrat peut être enrichi de nouveaux partenaires, tout au long de sa durée. Les habitants ou des associations d'utilisateurs sont également associés dans les différentes actions du **CLS**, via notamment des questionnaires ou en étant membre de groupes de travail thématiques.

Article 10 – **Durée du contrat**

Le présent contrat est valable pour une durée de 5 années, 2025-2029.

Article 11 – **Clause de revoyure**

Afin d'assurer une mise en œuvre efficace et adaptée du **Contrat Local de Santé (CLS)** de la Communauté urbaine, les signataires conviennent de l'instauration d'une clause de revoyure à mi-parcours et en fin de contrat. Afin de garantir l'adaptabilité et la pertinence du **Contrat Local de Santé** tout au long de sa mise en œuvre, la clause prévoit une évaluation intermédiaire, réalisée à l'issue de la deuxième année du **CLS**. Cette évaluation permettra d'analyser l'avancement des actions, d'identifier d'éventuels ajustements nécessaires et de prendre en compte de nouveaux enjeux de santé publique sur le territoire.

Toute modification substantielle du **CLS** : ajout ou suppression d'une action, modification d'un axe stratégique, révision ou nouveau partenariat avec un acteur institutionnel, devra faire l'objet d'un avenant signé par l'ensemble des parties prenantes. En fin de contrat, une évaluation finale sera conduite pour mesurer les impacts du **CLS** sur la santé des habitants et l'organisation des parcours de soins. Cette analyse servira de base à l'élaboration d'un futur cadre d'actions et à la redéfinition des axes stratégiques pour le prochain **CLS**.

Les partenaires s'engagent à se réunir régulièrement dans le cadre du comité de pilotage afin d'assurer un suivi continu du **CLS** et de garantir l'adaptabilité des actions aux besoins du territoire.

Le **Contrat Local de Santé** est évolutif sur toute sa durée, ce qui peut conduire à des évolutions de calendrier pour s'adapter aux réalités territoriales. De nouveaux partenaires peuvent rejoindre le **Contrat Local de Santé** durant cette période. Le plan d'actions peut être complété par de nouvelles actions et le renforcement ou le développement de certaines autres. Toute modification du plan d'actions est soumise à validation du COPIL.

Article 12 – **Modalités de suivi du Contrat Local de Santé**

En lien avec la gouvernance du **Contrat Local de Santé**, le suivi se construira tout au long de sa durée et s'appuiera sur des indicateurs de processus et de résultats. Chaque action sera évaluée selon les critères définis dans la fiche action, par les porteurs du projet et le groupe de travail qui a participé à sa construction.

Le suivi des actions et leur évaluation vérifieront l'adéquation aux objectifs au regard de 3 indicateurs clés : le processus, l'activité, et le résultat. Des outils d'évaluation seront créés à ce titre tout au long du déploiement du plan d'actions : grille d'entretiens, tableau de suivi, tableau de bord...

Ces indicateurs devront permettre d'évaluer, annuellement, pour chaque action :

- ▶ La pertinence : adéquation entre les objectifs des actions et les besoins prioritaires de santé identifiés dans le diagnostic local,
- ▶ L'efficacité : adéquation entre les moyens et ressources mises à disposition et les objectifs opérationnels auxquels répond l'action ; lien entre les coûts et les résultats de l'action, etc.,
- ▶ La cohérence : articulation interne entre les actions du contrat, mais aussi externe entre les actions du contrat et les éventuels autres dispositifs existants,
- ▶ L'efficacité : degré d'atteinte des objectifs et possibles bénéfices supplémentaires à mettre en place d'autres actions,
- ▶ L'impact : effets réels provoqués par l'action sur son environnement.

Signatures

Entre la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, représentée par son Président Édouard PHILIPPE, d'une part, l'Agence Régionale de Santé Normandie représentée par le Directeur général François MENGIN LECREULX, d'autre part, le Groupe Hospitalier du Havre (GHH), représenté par son directeur général, Thierry BIAIS, d'autre part, la Région Normandie, représentée par son président, Hervé MORIN, d'autre part, le Département de la Seine-Maritime, représenté par son président, Bertrand BELLANGER, d'autre part, les Caisses Primaires d'Assurance Maladie de Seine-Maritime, représentées par sa directrice générale, Carole BLANC, d'autre part, la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Maritime, représentée par son directeur, Olivier COUTURE, d'autre part, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé, représentée par sa présidente, Dr Elsa FAGOT-GRIFFIN.

Il a été convenu de signer le **Contrat Local de Santé** de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, dont le contenu est décrit dans le présent document.

À _____, le _____ 2025.



Le Directeur Général de l'Agence
Régionale de Santé Normandie




Le Président de la Région
Normandie




Le Président du Département
de la Seine-Maritime




Le Président
de la communauté urbaine
Le Havre Seine Métropole




Le Directeur Général du Groupe
Hospitalier du Havre




La Directrice des Caisses Primaires
d'Assurance Maladie
de la Seine-Maritime

YIO V. MEYER



Le Directeur Général de la Caisse
d'Allocations Familiales
de la Seine-Maritime



La Présidente de la
Communauté
Professionnelle
Territoriale de Santé
Sextant 76




Contrat Local de Santé

2025 - 2029

ANNEXES

Fiches opérationnelles d'actions

AXE 1 : PARCOURS DE SANTÉ ET LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS D'ACCÈS AUX SOINS

THÉMATIQUE : ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS ET DU TERRITOIRE

PROMOTION DES MÉTIERS DE SANTÉ



Contexte

Dans un contexte de transformation des systèmes de santé et face aux défis liés à l'évolution démographique, aux inégalités territoriales d'accès aux soins, la promotion des études de santé est un levier pour anticiper et atténuer les effets de ces évolutions.

L'émergence de nouvelles compétences et métiers en santé constitue également un levier stratégique pour renforcer l'offre de soins et l'accompagnement des populations.

En janvier 2025, le Groupe Hospitalier de Havre a initié l'organisation d'un forum des métiers du soin afin de sensibiliser, d'informer et de promouvoir les carrières dans le secteur de la santé. Le forum permet également de favoriser les échanges, le partage de connaissances, les rencontres entre les professionnels de santé, les étudiants et futurs étudiants. Le calendrier est cohérent avec les portes ouvertes proposées par l'Institut de Formations Paramédicales (IFP) et l'Université Le Havre Normandie.

Au regard des besoins spécifiques du territoire, cette action du **Contrat Local de Santé (CLS)** vise à déployer la mise en place de ce forum, en mobilisant les acteurs locaux (Communauté urbaine, Université, établissements scolaires...) pour un impact plus fort.

DESCRIPTION DE L'ACTION	
Objectif général	Agir sur les déterminants de l'attractivité des métiers en santé
Objectifs spécifiques	1 - Promouvoir les études et les métiers de la santé dès le lycée
	2 - Accompagner l'évolution des compétences et les nouveaux métiers en santé
Objectifs opérationnels	1-1 Mettre en place un groupe de travail avec les acteurs locaux pour diffusion de l'information
	1-2 Poursuivre l'action initiée : « Forum des métiers du soin »
	2-1 Faire connaître les nouveaux métiers et les nouvelles compétences
Public cible	Jeunes, étudiants et jeunes diplômés, professionnels de santé, parents et conseillers d'orientation
Territoires concernés	Ensemble du territoire de la Communauté urbaine
Déroulement / description de l'action	Dans un premier temps, l'analyse des besoins sur le territoire permet de repérer les métiers en tension, les nouvelles compétences ou nouveaux métiers afin d'ajuster la programmation de l'évènement. Il s'agit aussi de mener une réflexion pour intégrer la participation de professionnels libéraux ou issus du secteur médico-social afin de mettre en avant l'ensemble des métiers du soin. Par ailleurs, le partenariat avec les acteurs locaux a pour objectif d'associer notamment les lycées afin de mobiliser les jeunes du territoire pour leur participation au forum.

Calendrier	Année 2025 : mise en place d'un groupe de travail, analyse des besoins Année 2026 : organisation du 2 ^{ème} Forum, évaluation de l'action Année 2027 et suivantes : réajustements	
Points de vigilance	Mobilisation du public cible (jeunes)	
PILOTE/PARTENAIRES		
Porteur de l'action	Groupe Hospitalier du Havre (GHH) – Commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques (CSIRMT)	
Partenaires	Institutions	Missions
	Communauté urbaine	Liens avec le territoire et les établissements d'enseignement secondaire Complément sur l'analyse des besoins sur les métiers en tension
	ARS	Partage de données sur les métiers
	Université Le Havre Normandie, Université Rouen Normandie, IFP, Lycée Jeanne d'Arc et Françoise de Grace,...	Relai d'information, passerelle sur leurs offres de formation
	Établissements d'enseignement secondaires (lycées, collèges)	Relai pour mobiliser les jeunes sur les actions
	CPTS	Lien avec les professionnels de santé libéraux
COMMUNICATION		
Externe	Voir fiche action transversale « Dynamique partenariale »	
BUDGET PRÉVISIONNEL		
		/
FINANCEMENT		
Groupe Hospitalier du Havre (GHH) : mise à disposition de professionnels hospitaliers		
ÉVALUATION		
Indicateur de processus	Suivi du programme : nombre de groupe de travail (GT) Partenariat : nombre et typologie des partenaires associés	Feuille d'émargement Tableau de bord
Indicateur d'activité	Information/communication : types de support créés ou utilisés Public cible : nombre et typologie du public présent / nombre prévu, niveau de satisfaction des participants...	Questionnaire Comptage
Indicateur de résultat, d'impact	Évolution des métiers en tension	
Liens avec les objectifs du Projet Régional de Santé 2023-2028	Améliorer la qualité de vie et les conditions de travail, fidéliser les professionnels et valoriser les métiers de la santé et du soin en Normandie	

AXE 1 : PARCOURS DE SANTÉ ET LUTTE CONTRE LES INÉGALITES D'ACCÈS AUX SOINS

THÉMATIQUE : ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS ET DU TERRITOIRE

ATTIRER, ACCOMPAGNER, MAILLER



Contexte

La baisse de la démographie médicale constitue un enjeu majeur pour l'accès aux soins, particulièrement sur certains territoires. En parallèle, les modes d'exercice évoluent, avec une préférence croissante des jeunes générations pour des pratiques coordonnées et un meilleur équilibre entre vie professionnelle et personnelle.

Face à ces défis, la Communauté urbaine s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique active de soutien à la démographie médicale. Plusieurs actions ont ainsi été mises en place : antenne PASS-LAS, aides au logement et accueil des internes, soutien à l'universitarisation de l'hôpital afin de renforcer son attractivité et le rayonnement du territoire...

Lors du précédent **Contrat Local de Santé (CLS)**, une action spécifique sur le « Réseau des remplaçants » a été menée pour accompagner la création d'une communauté de médecins remplaçants, faciliter leur intégration et encourager leur installation sur le territoire.

Dans la continuité, cette nouvelle action du **CLS** vise à poursuivre la structuration et le renforcement de l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé, en favorisant leur arrivée, leur ancrage, leur accompagnement dès l'entrée dans les études de médecin, jusqu'à leur installation.

DESCRIPTION DE L'ACTION	
Objectif général	Agir sur les déterminants de l'attractivité des métiers et du territoire
Objectifs spécifiques	1 - Promouvoir et s'assurer la continuité de l'antenne PASS-LAS
	2 - Faciliter l'accueil des internes (et jeunes professionnels) par un accompagnement logistique et humain
	3 - Renforcer l'attractivité du territoire en soutenant les dynamiques locales (exercice coordonné, communauté de professionnels, universitarisation...)
Objectifs opérationnels	1-1 Maintenir une veille active sur les évolutions en lien avec la réforme de l'accès aux études de santé
	2-1 Poursuivre les actions mises en œuvre sur le territoire
	2-2 Valoriser et renforcer le partenariat
	3-1 Consolider le soutien de l'universitarisation de l'hôpital
	3-2 Accompagner l'installation et faciliter l'exercice coordonné
Public cible	Professionnels de santé, notamment médecins généralistes
Territoires concernés	Ensemble du territoire de la Communauté urbaine

Déroulement / description de l'action	Attirer : ► Promotion et soutien à l'accès pour les jeunes lycéens du territoire à des études de santé via l'antenne PASS-LAS à l'Université Le Havre Normandie en lien avec l'Université de Rouen Normandie. ► Mise en œuvre de dispositifs d'accueil des internes de médecine générale et de spécialités (logements, journées...) en lien avec l'Université de Rouen, le département de médecine générale, les établissements et professionnels de santé et organisations de territoire. ► Démarche soutenue grâce à l'universitarisation du territoire (3 postes PU-PH au GHH) facilitant l'accueil d'internes, de docteurs juniors et de chefs de clinique assistants. ► Soutien financier pour le dédommagement des mobilités des stagiaires en étude d'orthophonie (Master 1 et 2). Accompagner : ► Facilitation des démarches d'intégration et d'installation pour les jeunes remplaçants au sein d'une communauté. Mailler : ► Facilitation à l'accompagnement des professionnels de santé du territoire souhaitant développer un exercice coordonné au sein d'une maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) ou créer une Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) ; mise à disposition de données, accompagnement dans les démarches immobilières. ► Ces actions / dispositifs partenariaux nécessitent la mise en place de conventions pour assurer leur pérennité (Antenne PASS-LAS : URN/ULHN, actions partenariales : Groupe hospitalier, CPTS, établissements de santé privés).	
Calendrier	Année 2025 : poursuite des actions existantes : journée d'accueil, dispositif logement Année 2026 et suivantes : accompagnement à l'accueil des docteurs juniors (4 ^{ème} année de médecine), évaluation et actions correctives d'amélioration continue le cas échéant	
Points de vigilance	Intégration de la 4 ^{ème} année d'études des Internes de Médecine Générale (2026)	
PILOTE/PARTENAIRES		
Porteur de l'action	Communauté urbaine	
Partenaires	Institutions	Missions
	ARS, CPAM	Mise à disposition de données Accompagnement méthodologique et technique en exercice coordonné
	Groupe Hospitalier du Havre (GHH)	Accueil des internes en stage Porteur des services universitaires et des postes PU-PH
	CPTS du territoire	Lien avec les professionnels de santé, les médecins libéraux installés et remplaçants, recensement des maîtres de stage et des locaux disponibles
	Établissements de santé privés	Accueil des internes en stage
	Université Rouen Normandie Université Le Havre Normandie	Mise en œuvre de l'antenne PASS-LAS
COMMUNICATION		
Externe	Voir fiche action transversale « Dynamique partenariale »	

BUDGET PRÉVISIONNEL		
Total		620 000 €
<i>Soutien à l'universitarisation</i>		310 000 €/an
<i>Soutien à l'antenne PASS-LAS</i>		175 000 €/an
<i>Dispositif logement</i>		100 000 €/an
<i>Evènementiel</i>		35 000 €/an
FINANCEMENT		
		/
ÉVALUATION		
Indicateur de processus	Partenariat : nombre et typologie des partenaires associés, nature des documents formalisant le partenariat (convention) Moyens : budget réel/prévisionnel	<i>Tableau de bord</i>
Indicateur d'activité	Public cible : Nombre d'internes participants aux actions/nombre d'internes accueillis sur le territoire Nombre d'internes logés/nombre possible Typologie des spécialités en lien avec les métiers en tension Nombre d'internes accueillis auprès des PU-PH Niveau de satisfaction des participants	<i>Planning</i> <i>Tableau de bord</i>
Indicateur de résultat, d'impact	Évolution de la densité médicale sur le territoire Nombre d'installations sur le territoire : médecins généralistes, sages-femmes, kinésithérapeutes... Nombre d'internes passant PH au GHH Taux de médecins généralistes en exercice coordonné Nombre de MSP/CPTS	
Liens avec les objectifs du Projet Régional de Santé 2023-2028	Garantir l'accès aux soins et aux dépistages en proximité et penser les mobilités nécessaires Rendre majoritaire l'exercice coordonné et développer les protocoles de coopération entre les professionnels médicaux et paramédicaux Agir en faveur des futurs professionnels par l'amélioration de la qualité de vie des étudiants en santé Accompagner les installations de professionnels	

AXE 1 : PARCOURS DE SANTÉ ET LUTTE CONTRE LES INÉGALITES D'ACCÈS AUX SOINS

THÉMATIQUE : ACCOMPAGNEMENT DES PLUS VULNÉRABLES

SOUTIEN À LA PRÉVENTION



Contexte

Le diagnostic local de santé met en avant des indicateurs de santé défavorables sur le territoire. Les taux de surmortalité prématurée évitable liée à la prévention, chez les moins de 75 ans, sont supérieurs de + 26 % chez les hommes et de +22% chez les femmes de la Communauté urbaine par rapport au national. Le territoire est également marqué par des problématiques de démographie médicale et d'accès aux soins.

Le bilan de prévention est un dispositif de l'Assurance Maladie, mis en place en 2024, visant à renforcer la prévention et l'accès aux soins. Les bilans sont destinés à tous les assurés sociaux à des âges clés de la vie. Ils se déroulent sous la forme d'un rendez-vous permettant aux patients et aux professionnels de santé d'aborder les habitudes de vie, d'identifier des facteurs de risque de maladies chroniques (diabète, maladies cardiovasculaires...), d'orienter vers les dépistages notamment des cancers et vers les structures ou dispositifs adaptés à leurs besoins. Le bilan de prévention a également pour objectif d'inciter les patients à devenir acteur de leur santé en adaptant leur comportement.

Inscrit au **Contrat Local de Santé (CLS)**, l'action vise à renforcer sur le territoire de la Communauté urbaine, le dispositif du bilan de prévention. Il s'agit de structurer une offre de prévention coordonnée et accessible aux habitants, en s'appuyant sur les professionnels de santé et les acteurs locaux.

DESCRIPTION DE L'ACTION	
Objectif général	Renforcer la prévention en santé sur le territoire de la Communauté urbaine
Objectifs spécifiques	1 - Améliorer l'accès aux bilans de prévention pour les publics prioritaires
	2 - Mobiliser et coordonner les professionnels de santé et les acteurs locaux
Objectifs opérationnels	1-1 Accompagner les professionnels de santé susceptibles d'être effecteurs du bilan de prévention
	1-2 Définir les publics cibles prioritaires et identifier des structures d'aval pour les orienter
	1-3 Évaluer les besoins en outils et en formation pour les professionnels de santé impliqués
	1-4 Communiquer et informer auprès des professionnels de santé et des habitants
	2-1 Développer l'aller-vers des publics éloignés avec les acteurs locaux via l'Atelier Santé Ville
	2-2 Définir un cadre de suivi et d'évaluation de l'action
Public cible	Publics en situation de vulnérabilité et éloignés du système de santé
Territoires concernés	Ensemble du territoire de la Communauté urbaine

Déroulement / description de l'action	► En concertation avec la CPTS, recensement des professionnels de santé intéressés pour proposer des bilans de prévention. Organisation de réunions d'information et d'échanges avec les professionnels de santé et les acteurs locaux afin de faciliter la mise en œuvre des bilans. ► Faire connaître la cartographie et le recensement des dispositifs existants sur le territoire (structures associatives, structures de soins, acteurs institutionnels...) permettant l'orientation du public en aval du bilan de prévention. ► Mise en place d'actions de formation pour les professionnels de santé (contenu du bilan, entretien motivationnel, outils disponibles...). ► Animation de la coordination locale en lien avec l'Atelier Santé Ville et les partenaires institutionnels. ► Mobilisation des acteurs de terrain pour des actions d'aller-vers et l'accompagnement des publics éloignés. ► Suivi et évaluation du dispositif à travers des indicateurs quantitatifs et qualitatifs.	
Calendrier	Année 2025 : identification des professionnels de santé, définition des publics prioritaires Année 2026 : mise en place des outils et des actions de formation, coordination territoriale Année 2027 et suivantes : évaluation, réajustement pour un déploiement et une pérennisation de l'action	
Points de vigilance		
PILOTE/PARTENAIRES		
Porteur de l'action	Communauté urbaine, coporté avec la CPAM et l'ARS	
Partenaires	Institutions	Missions
	Communauté urbaine	Lien avec les structures locales via l'ASV
	CPTS Sextant 76	Contribution à l'expérimentation du déploiement du dispositif « bilan de prévention », identification et mobilisation des professionnels de santé
	Autres CPTS et MSP	Lien et mobilisation des professionnels de santé libéraux
	Centres médico-sociaux, CCAS, centres sociaux et fabriques	Mobilisation des publics, promotion des bilans de prévention
	ARS et CPAM	Appui technique
	Dispositif d'Appui à la Coordination	Communication et mobilisation des publics, possible accompagnement physique du patient
	Groupe Hospitalier du Havre (GHH)	Communication et adressage des patients les plus éloignés du soin
COMMUNICATION		
Externe	Voir fiche action transversale « Dynamique partenariale »	
BUDGET PRÉVISIONNEL		
		/
FINANCEMENT		

ÉVALUATION		
Indicateur de processus	Partenariat : nombre et typologie des partenaires associés, nombre de groupe de travail (GT)	<i>Feuille d'émargement</i>
Indicateur d'activité	Mise en œuvre : nombre de professionnels de santé impliqués Taux de satisfaction des professionnels de santé Information/communication : types de support créés ou utilisés	<i>Tableau de bord</i> <i>Questionnaire</i>
Indicateur de résultat, d'impact	Nombre de bilans de prévention réalisés et typologie du public	<i>Comptage</i>
Liens avec les objectifs du Projet Régional de Santé 2023-2028	Renforcer l'offre de prévention et de promotion de la santé au plus près des usagers dans les territoires	

AXE 1 : PARCOURS DE SANTÉ ET LUTTE CONTRE LES INÉGALITES D'ACCÈS AUX SOINS

THÉMATIQUE : ACCOMPAGNEMENT DES PLUS VULNÉRABLES

SANTÉ DES FEMMES



Contexte

La santé des femmes est un enjeu particulier sur le territoire. En effet, elle est marquée par une surmortalité prématurée croissante, en lien avec des comportements à risque tels que la consommation de tabac et d'alcool. Les causes de morbidité et mortalité, notamment par maladies cardiovasculaires, sont en augmentation. Les femmes du territoire sont également plus souvent en emploi précaire et plus souvent isolées, en lien avec leur situation familiale (monoparentalité) ou avec l'âge.

La Communauté urbaine, en partenariat avec le Groupe Hospitalier du Havre (GHH), a soutenu la mise en place du « Bus du Cœur des Femmes » en 2024, une initiative itinérante portée par l'association « Agir pour le cœur des femmes » visant à sensibiliser, dépister et accompagner les femmes, en particulier les plus vulnérables, sur les thématiques de la prévention cardiovasculaire et des déterminants de santé.

C'est pourquoi, dans une logique de continuité et d'adaptation territoriale, afin de structurer une réponse locale et durable aux enjeux de santé des femmes, le **Contrat Local de Santé (CLS)** intègre une action dédiée à la santé des femmes, avec une attention particulière portée aux femmes en situation de précarité ou d'isolement.

DESCRIPTION DE L'ACTION	
Objectif général	Lutter contre les inégalités d'accès aux soins
Objectifs spécifiques	1 - Renforcer les actions de prévention en faveur de la santé des femmes
	2 - Favoriser le déploiement d'une culture commune autour de la santé des femmes
Objectifs opérationnels	1-1 Organiser une action de sensibilisation et de dépistage
	1-2 Aller-vers les femmes en situation de précarité ou d'isolement
	1-3 Proposer des examens de dépistage cardiovasculaires et gynécologiques gratuits
	1-4 Faciliter le repérage des conduites addictives et l'orientation vers des dispositifs d'accompagnement adaptés
	2-1 Mobiliser et renforcer la coopération des acteurs du territoire autour d'une approche globale et intégrée de la santé des femmes.
Public cible	Femmes en situation de vulnérabilité
Territoires concernés	Ensemble du territoire de la Communauté urbaine

Déroulement / description de l'action	Une action de prévention et de dépistage sera organisée en dehors des établissements de santé, dans un lieu accessible et identifié par les acteurs de terrain (centres sociaux, maisons de santé, etc.). Cette journée s'appuiera sur une approche pluridisciplinaire et partenariale avec la présence de professionnels de santé, de partenaires locaux et d'acteurs associatifs pour proposer, à terme : ► Des temps de prévention et de sensibilisation autour de la nutrition, de l'activité physique, des addictions ; ► Des dépistages cardiovasculaires (mesure de la tension artérielle, évaluation du risque cardiovasculaire, ECG,...) ; ► Des dépistages de prévention gynécologique ; ► Des consultations et entretiens de prévention gratuits et anonymes, autour des addictions et des violences intrafamiliales. Les femmes pour lesquelles le dépistage nécessite une orientation pourront être accompagnées vers les dispositifs de soins, notamment la PASS, avec la possibilité de prises de rendez-vous pour un suivi ultérieur. Calendrier prévisionnel : ► Phase de préparation : mobilisation des partenaires, repérage du lieu, définition du programme ; ► Communication et mobilisation du public : information via les acteurs de terrain, affichage, réseaux sociaux ; ► Déploiement de l'action au dernier trimestre : mise en place des stands, consultations et dépistages. Bilan et perspectives : ► Évaluation de l'impact, ajustements et réflexion sur la reconduction de l'action, intégration de dépistage des cancers...	
Calendrier	Année 2025 : expérimentation d'une journée dédiée Année 2026 : évaluation, réajustement de l'organisation Année 2027 et suivantes : déploiement de la journée sur différents territoires	
Points de vigilance		
PILOTE/PARTENAIRES		
Porteur de l'action	Pilotage : Communauté urbaine et co-portage avec le Groupe Hospitalier du Havre (GHH)	
Partenaires	Institutions	Missions
	ARS	Appui technique
	GHH, Maison des femmes et PASS	Lien et mobilisation des professionnels de santé, sages-femmes, addictologues, cardiologues...
	IFP	Mobilisation des étudiants sur l'action
	CPTS	Lien et mobilisation des professionnels de santé libéraux
	Hôpital Privé de l'Estuaire et clinique des Ormeaux	Lien avec les professionnels de santé
	CPAM	Accès aux droits des femmes, information sur les dépistages
	Nautilia	Sensibilisation, repérage autour des addictions
	Acteurs associatifs	Sensibilisation et promotion de l'activité physique et de la nutrition
	Centres médico-sociaux, CCAS, centres sociaux et fabriques	Mobilisation des femmes, mise à disposition de locaux
	Dispositif d'Appui à la Coordination	Communication et mobilisation des publics, possible accompagnement physique du patient

COMMUNICATION		
Externe	Voir fiche action transversale « Dynamique partenariale »	
BUDGET PRÉVISIONNEL		
Total		10 000 €
Dépenses liées à la communication (affiches, flyers, outils d'appel)		2 500 €
Dépenses liées à la convivialité		500 €
Dépenses liées à la mise à disposition par le GHH de professionnels hospitaliers, de matériels et logistique associée		7 000 €
FINANCEMENT		
Communauté urbaine pour la communication et la convivialité Groupe Hospitalier du Havre (GHH) pour la mise à disposition de professionnels hospitaliers		
ÉVALUATION		
Indicateur de processus	Partenariat : nombre et typologie des partenaires associés, nombre de groupe de travail (GT)	Feuille d'émargement
Indicateur d'activité	Mise en œuvre : nombre de journées réalisées, typologie des stands/ateliers proposés, respect du calendrier Information/communication : types de supports créés ou utilisés Public cible : Nombre de femmes accueillies Satisfaction des participantes et des acteurs impliqués	Tableau de bord Questionnaire Guide d'entretien
Indicateur de résultat	Nombre de consultations et/ou d'examens réalisés (cardiovasculaires, gynécologiques). Nombre de rendez-vous pris Nombre d'accès aux droits actualisés Nombre d'orientations vers Nautilia	Comptage
Indicateur d'impact	Taux de surmortalité des femmes sur le territoire, morbidité et mortalité	
Liens avec les objectifs du Projet Régional de Santé 2023-2028	Garantir l'accès aux soins et aux dépistages en proximité et penser les mobilités nécessaires Renforcer l'offre de prévention et de promotion de la santé au plus près des usagers dans les territoires	

AXE 1 : PARCOURS DE SANTÉ ET LUTTE CONTRE LES INÉGALITES D'ACCÈS AUX SOINS

THÉMATIQUE : ACCOMPAGNEMENT DES PLUS VULNÉRABLES

PROMOTION DE L'ADHÉSION AUX DÉPISTAGES DES CANCERS



Contexte

Le diagnostic local de santé met en avant un taux de participation aux dépistages organisés des cancers inégal sur le territoire et inférieur aux recommandations nationales (tous dépistages confondus), alors que les cancers restent l'une des principales causes de mortalité sur le territoire.

Le **Contrat Local de Santé** 2022-2024 a permis de mettre en place une action en direction des professionnels de santé afin de les sensibiliser au dépistage organisé et d'améliorer les taux de participation des publics cibles aux dépistages organisés. Depuis 2023, le travail s'est axé sur la prévention, en relai des campagnes de prévention nationales « Mars bleu », « Octobre rose » en proposant aux communes du territoire des kits de communication et l'organisation de « Rendez-vous de la santé ». Il s'agit d'une rencontre conviviale (1h à 2h), un temps dédié aux échanges avec la population sur l'intérêt de la prévention, le pouvoir d'action de chacun, les modalités des dépistages. Ces temps sont réalisés par un professionnel de santé et médiatisés par un agent du service Santé.

En 2024, la Communauté urbaine lance une nouvelle campagne de communication « Faites-vous dépister » en lien avec « Mars bleu » (dépistage organisé du cancer colorectal) : affichage Decaux et réseaux sociaux, envoi de l'affiche aux communes, à tous les professionnels de santé et établissements médico-sociaux recevant du public, accompagné d'un courrier explicatif. Les « Rendez-vous de la santé » se sont également poursuivis. En complément des Rendez-vous de la santé proposés aux communes, une action « Bus Octobre rose » s'est également mise en place, en partenariat avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et Transdev, pour renforcer l'aller-vers des publics les plus éloignés.

Dans la continuité des actions engagées, cette action vise à promouvoir l'adhésion aux dépistages organisés des cancers sur le territoire de la Communauté urbaine.

DESCRIPTION DE L'ACTION	
Objectif général	Améliorer les parcours de santé
Objectifs spécifiques	1 - Soutenir la communication en direction de la population
	2 - Renforcer l'accompagnement des plus vulnérables

Objectifs opérationnels	1-1 Mettre en œuvre une communication en faveur des dépistages organisés	
	1-2 Sensibiliser et mobiliser les professionnels de santé de proximité	
	2-1 Soutenir la participation aux dépistages organisés	
	2-2 Aller-vers les populations les plus éloignées socialement et géographiquement	
Public cible	Grand public, en particulier les personnes ne participant pas aux dépistages organisés, professionnels	
Territoires concernés	Ensemble du territoire de la Communauté urbaine	
Déroulement / description de l'action	Mise en place d'une campagne de communication commune, coordonnée et cohérente entre les acteurs institutionnels, autour des trois dépistages organisés (col de l'utérus, colorectal, sein) afin de faire connaître et d'augmenter l'impact des actions portées par les acteurs du territoire. Repérage des publics ne participant pas au dépistage. Poursuite des actions d'aller-vers et d'amener-vers sur les territoires ayant les taux de dépistages les plus faibles : ► « Rendez-vous de la santé » afin d'échanger, de déstigmatiser les examens de dépistage ► Action « Bus Octobre rose » pour favoriser, sensibiliser au dépistage du cancer du sein, permettre une prise de rendez-vous pour une consultation ou mammographie. Lien avec les médecins traitants, les structures et associations locales.	
Calendrier	Année 2025 : réflexion sur la campagne de communication commune et poursuite des actions d'aller-vers Année 2026 : mise en œuvre de la campagne de communication Année 2027 et suivantes : évaluation et ajustements éventuels	
Points de vigilance	Coordination et cohérence des différentes actions menées sur le territoire	
PILOTE/PARTENAIRES		
Porteur de l'action	Communauté urbaine – service santé	
Partenaires	Institutions	Missions
	ARS	Appui technique et participation au groupe de travail
	CPTS Grand Havre – Sextant 76	Relai et mobilisation des professionnels de santé, participation au groupe de travail
	CPAM	Participation au groupe de travail, présence sur les événements (accès aux droits, prise de rendez-vous)
	La Ligue contre le cancer	Participation au groupe de travail, présence sur les événements
	Transdev	Relai pour l'affichage sur le réseau de transport, mise à disposition du bus et chauffeur (Octobre rose)
	UC-IRSA (Union des Caisses - Institut Inter Régional pour la Santé)	Présence sur les évènements
	CRCDC – Onco Normandie, INCA	Mise à disposition de ressources documentaires
	Dispositif d'Appui à la Coordination	Communication et mobilisation des publics, possible accompagnement physique du patient

COMMUNICATION		
Externe	Voir fiche action transversale « Dynamique partenariale »	
BUDGET PRÉVISIONNEL		
Total		11 000 €
Communication (visuel, affiche, flyers, pin's, stickers)		6 000 €
Personnalisation bus		800 €
Professionnels de santé (« Rendez-vous de la santé » et sensibilisation bus Octobre rose)		4 200 €
FINANCEMENT		
Communauté urbaine / CPAM (AAP FNPEIS)		
ÉVALUATION		
Indicateur de processus	Partenariat : nombre et typologie des partenaires associés, niveau de satisfaction des partenaires, nature des documents formalisant le partenariat Suivi : nombre de groupes de travail, typologie personnes présentes	Tableau de bord Feuille d'émargement Questionnaire
Indicateur d'activité	Mise en œuvre : nombre de « Rendez-vous de la santé » réalisées/nombre prévu, nombre de territoires ciblés pour le passage du bus réalisés/prévu, nombre de professionnels de santé mobilisés Public cible : nombre et typologie du public présent / nombre prévu / public cible Moyens : budget réel/prévisionnel Information/communication : types de supports créés ou utilisés et nombre d'envois (campagne de communication)	Tableau de bord Planning Comptage
Indicateur de résultat	Évaluation de la campagne de communication Nombre de sensibilisations, de rendez-vous pris Niveau de satisfaction des participants et intention de changement de la population	Questionnaire
Indicateur d'impact	Taux de dépistages Taux de mortalité par cancer	
Liens avec les objectifs du Projet Régional de Santé 2023-2028	Garantir l'accès aux soins et aux dépistages en proximité et penser les mobilités nécessaires Renforcer l'offre de prévention et de promotion de la santé au plus près des usagers dans les territoires Accompagner l'émancipation des usagers grâce à des communications adaptées et motivantes	

AXE 1 : PARCOURS DE SANTÉ ET LUTTE CONTRE LES INÉGALITES D'ACCÈS AUX SOINS

THÉMATIQUE : ACCOMPAGNEMENT DES PLUS VULNÉRABLES

RENFORCEMENT DE L'ACCÈS AUX SOINS

Contexte



La démographie médicale constitue un enjeu majeur pour l'accès aux soins, particulièrement sur certains territoires. Sur le territoire du Havre, 16,4 % de bénéficiaires sont sans médecin traitant (vs 13,7 % dans le département). Parmi eux, 2 600 patients sont en affection de longue durée (ALD). Ces patients, pour la plupart complexes, sont aujourd'hui en errance entre la médecine de garde, les urgences et le renoncement aux soins engendrant l'aggravation de la pathologie. Or, les patients nécessitent un suivi particulier, une prise en charge permettant une remise à jour des examens, du dossier, des suivis divers afin de pouvoir plus facilement les réorienter vers des médecins libéraux une fois le parcours de soins stabilisé.

Par ailleurs, des médecins jeunes retraités représentent une force vive du territoire et souhaitent pouvoir continuer à se mobiliser dans les soins tout en sortant des contraintes fortes d'agenda.

L'association Sextant 76, qui porte déjà la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé, a mis en œuvre un dispositif tout à fait innovant permettant, dans un cadre très défini, la prise en charge de ces patients ALD sans médecin traitant par les médecins retraités, en lien avec l'ARS et la Communauté urbaine.

La structure temporaire doit aider à passer le cap de la crise de démographie médicale.

Installé au sein de la DOMUS au Havre, le pôle organise des consultations permettant une évaluation approfondie du dossier médical du patient. Les patients sont adressés au pôle par divers professionnels de santé (pharmaciens, infirmiers, kinésithérapeutes, sages-femmes, médecins) via la plateforme IDOMED. Mi-février 2025, environ 1 255 nouveaux patients étaient pris en charge, grâce aux 12 médecins engagés sur le pôle 100 % LH.

En s'appuyant sur cette action innovante, l'objectif de cette fiche-action est de mener une réflexion pour s'orienter vers un déploiement en aller-vers au Nord du territoire, au regard des enjeux d'accès aux soins et de mobilité dans les zones rurales.

DESCRIPTION DE L'ACTION	
Objectif général	Lutter contre les inégalités d'accès aux soins
Objectifs spécifiques	1 - Assurer un suivi médical régulier et de qualité aux patients en ALD sans médecin traitant
	2 - Favoriser la collaboration interprofessionnelle entre les acteurs de santé locaux
Objectifs opérationnels	1-1 Prendre en charge médicalement les patients ciblés
	1-2 Mener une réflexion sur une démarche d'aller-vers ou de mobilité
	2-1 Articuler les liens entre les CPTS du territoire de la Communauté urbaine
Public cible	Patients en Affection Longue Durée (ALD)

Territoires concernés	Ensemble du territoire de la Communauté urbaine	
Déroulement / description de l'action	► Mise en place d'un groupe de travail avec les acteurs et partenaires, ► Identification des besoins, des ressources et dispositifs existants, ► Réalisation d'un benchmark sur les dispositifs et actions mises en œuvre sur des territoires similaires, ► Réflexion sur une expérimentation ou sur le déploiement d'une action d'aller-vers, de mobilité au nord du territoire.	
Calendrier	Années 2025 et 2026 : mise en place du groupe de travail Année 2026 : benchmark, réflexion sur la mobilité (aller-vers ou amener vers) Année 2027 : mise en œuvre d'une action ou d'une expérimentation	
Points de vigilance		
PILOTE/PARTENAIRES		
Porteur de l'action	Communauté urbaine	
Partenaires	Institutions	Missions
	ARS	Appui technique
	Communauté urbaine	Lien avec le territoire, soutien technique et financier
	CPAM	Appui technique et financier
	Département	Appui technique
	CPTS du territoire	Lien avec les professionnels de santé, pour la CPTS Sextant 76 : articulation et coordination avec le dispositif porté
COMMUNICATION		
Externe	Voir fiche action transversale « Dynamique partenariale »	
BUDGET PRÉVISIONNEL		
Total		/
FINANCEMENT		
ÉVALUATION		
Indicateur de processus	Partenariat : nombre et typologie des partenaires associés, nature des documents formalisant le partenariat (convention)	Tableau de bord
Indicateur d'activité	Action / expérimentation : Nombre de médecins participants Nombre de rendez-vous annuel par patient Nombre de patients dans la file active Typologie des adresseurs des patients Nombre de nouveaux patients à N+1, N+2 ...	Tableau de bord Planning Comptage
Indicateur de résultat	Public cible : Nombre de typologies de patients suivis, ville d'origine, âge médian	Tableau de bord
Liens avec les objectifs du Projet Régional de Santé 2023-2028	Garantir l'accès aux soins et aux dépistages en proximité et penser les mobilités nécessaires	

AXE 2 : SANTÉ MENTALE ET BIEN-ÊTRE PSYCHIQUE

THÉMATIQUE : BIEN-ÊTRE PSYCHIQUE TOUT AU LONG DE LA VIE

COORDINATION LOCALE AUTOUR DE L'ARRIVÉE DE L'ENFANT

Contexte



Le diagnostic local de santé a mis en avant des enjeux sur le territoire en termes de vulnérabilités socio-économiques et éducatives de certaines familles et d'accompagnement à la (jeune) parentalité. La période des 1 000 premiers jours est une phase clé du développement de l'enfant, influençant sa santé et son bien-être futur. Un accompagnement de qualité durant cette période contribue à la prévention précoce et permet de réduire les inégalités sociales et de santé.

Par ailleurs, les professionnels de la périnatalité et de la petite enfance évoluent dans un paysage d'intervenants nombreux et parfois cloisonnés. Des dispositifs existent sur le territoire afin d'accompagner les parents, dès les premiers mois de grossesse jusqu'aux premières années de l'enfant. Afin d'optimiser l'accompagnement des familles et de renforcer la coordination des acteurs, cette action vise à structurer un réseau local et à améliorer la visibilité des dispositifs existants sur le territoire de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole.

DESCRIPTION DE L'ACTION	
Objectif général	Contribuer au bien-être psychique tout au long de la vie, dès la période périnatale
Objectifs spécifiques	1 - Agir pour une coordination locale afin de favoriser l'interconnaissance des professionnels et acteurs
	2 - Sensibiliser aux enjeux autour des « 1 000 premiers jours »
Objectifs opérationnels	1-1 Structurer le pilotage de la coordination locale
	1-2 Mettre en place une instance de coordination locale interprofessionnelle
	1-3 Cartographier les actions existantes et identifier les liens entre les acteurs, dans une approche parcours pour les familles du territoire
	2-1 Animer un réseau des acteurs des « 1 000 premiers jours »
	2-2 Renforcer la visibilité et l'accessibilité des ressources en créant un répertoire des acteurs
	2-3 Selon les besoins identifiés, mener une réflexion sur la mise en place d'une action d'aller-vers pour toucher les publics les plus vulnérables
Public cible	Futurs parents et familles d'enfants de moins de 2 ans, avec une attention particulière aux publics vulnérables et fragiles
Territoires concernés	Communauté urbaine

Déroulement / description de l'action	► Définition et structuration du pilotage de la coordination avec les partenaires. ► Création et animation de l'instance de coordination locale : Identification et mobilisation des acteurs, Définition des missions et du mode de fonctionnement, Organisation de réunions régulières. ► Cartographie des actions existantes et des acteurs : Recueil et analyse des dispositifs en place, Identification des complémentarités, des lacunes et des besoins. ► Création d'un répertoire des acteurs : Définition et validation collective des critères d'inclusion, Conception et mise en ligne du répertoire, Stratégie de diffusion et d'actualisation. ► Animation d'un réseau des acteurs des 1 000 premiers jours : Co-construction d'un programme et organisation d'ateliers, notamment de sensibilisation aux enjeux santé-environnement. ► Participation et soutien aux travaux autour de l'expérimentation du dispositif de coaching parental COPA, porté par le Groupe Hospitalier du Havre (GHH).	
Calendrier	Année 2025 : définition du pilotage de la coordination Année 2026 : mise en place de l'instance de coordination locale, cartographie des actions et création du répertoire, animation du réseau Année 2027 et suivantes : déploiement d'une action d'aller-vers et évaluation intermédiaire	
Points de vigilance	Mise à jour et diffusion du répertoire Articulation avec la fiche action « Prévention des expositions durant la période périnatale »	
PILOTE/PARTENAIRES		
Porteur de l'action	Communauté urbaine : Service santé	
Partenaires	Institutions	Missions
	ARS	Appui technique, présence au comité de coordination
	GHH (maternité, pédiatrie, pédopsychiatrie)	Présence au comité de coordination, liens avec les professionnels de santé
	HPE (maternité)	Présence au comité de coordination, liens avec les professionnels de santé
	Département - PMI	Identification de référents en binôme, participation au comité de coordination et liens au sein du département, présentation des actions réalisées au sein des centres médico-sociaux
	Communauté urbaine – service petite enfance	Présence au comité de coordination, liens avec les structures et professionnels petite enfance de Saint-Romain-de-Colbosc et de Criquetot-l'Esneval
	CCAS de la Ville du Havre	Lien avec le dispositif « grossesse précoce »
	Communauté urbaine - ASV	Lien avec les acteurs des QPV
	Ville du Havre et Communauté urbaine - DASEC	Présence au comité de coordination, liens avec les structures et professionnels petite enfance

	CPTS	Liens avec les professionnels de santé, sages-femmes libérales, médecins généralistes et pharmaciens
	PTSM	Lien avec les travaux autour de la pédopsychiatrie périnatale
	CAF de Seine-Maritime	Contributeur sur la cartographie et le répertoire des acteurs, lien avec l'accompagnement des travailleurs sociaux dans le cadre des parcours attentionnés (arrivée de l'enfant)
COMMUNICATION		
Externe	Voir fiche action transversale « Dynamique partenariale »	
BUDGET PRÉVISIONNEL		
		/
FINANCEMENT		
ÉVALUATION		
Indicateur de processus	Typologie des co-porteurs et missions Suivi : nombre de réunions de l'instance de coordination, typologie partenaires présents	Feuille d'émargement Tableau de bord
Indicateur d'activité	Nombre d'actions recensées dans la cartographie Nombre de professionnels et d'acteurs impliqués dans le réseau Nombre d'ateliers organisés et participation	Tableau de bord Planning
Indicateur de résultat	Utilisation et mise à jour du répertoire des acteurs Niveau de satisfaction du réseau Fluidité des liens et orientation des familles	Nombre d'ouverture, de clics Questionnaire
Liens avec les objectifs du Projet Régional de Santé 2023-2028	Poursuivre le développement des actions en faveur de la santé mentale des jeunes et étudiants Autour des futurs parents et du jeune enfant, développer la synergie et l'efficacité collective de l'ensemble des acteurs de la prévention et du soin	

AXE 2 : SANTÉ MENTALE ET BIEN-ÊTRE PSYCHIQUE

THÉMATIQUE : BIEN-ÊTRE PSYCHIQUE TOUT AU LONG DE LA VIE

SANTÉ À L'ÉCOLE



Contexte

Afin de préparer et d'aider les individus à mieux vivre ensemble, gérer leur stress et réguler leurs émotions, la « stratégie nationale multisectorielle de développement des compétences psychosociales chez les enfants et les jeunes » a été lancée pour la période 2022-2037.

Les recommandations sont de développer les compétences psychosociales de l'enfant et de l'adolescent en lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et avec les enseignements. Il s'agit de lui permettre de faire des choix éclairés en matière de santé et d'exploiter ses facultés intellectuelles et physiques en ayant confiance en sa capacité à réussir et à progresser.

La Communauté urbaine a déployé une action « Santé à l'École » depuis la rentrée scolaire 2020-2021. L'action s'adresse à chaque classe d'écoles élémentaires volontaires et ayant été sélectionnées, via la réalisation de parcours (activités menées par les enseignants sur la base d'un classeur qui leur est remis en début d'année, complétées par 4 animations menées par les animatrices de la Communauté urbaine). Pour avoir un impact à l'échelle de l'école, l'un des enjeux de cette action est de prendre en compte l'ensemble des environnements de l'enfant (école, classe, temps méridiens et périscolaires) et de sensibiliser les familles à l'intérêt de renforcer les compétences psychosociales de l'enfant.

À ce jour, et au-delà des menus ajustements réalisés au fil de l'eau chaque année, il est nécessaire de procéder à une évaluation et des ajustements plus importants, permettant de prendre en compte les impacts observés et les différentes études sur le sujet.

DESCRIPTION DE L'ACTION	
Objectif général	Renforcer les compétences psychosociales dès le plus jeune âge
Objectifs spécifiques	1 - Renforcer les compétences psychosociales des élèves des écoles élémentaires
	2 - Sensibiliser les professionnels et encadrants au développement des compétences psychosociales (CPS)
Objectifs opérationnels	1-1 Mettre en place des parcours visant le développement des compétences psychosociales (CPS) auprès des élèves des écoles retenues
	1-2 Formaliser / sanctuariser le partenariat avec l'Éducation Nationale
	1-3 Faire évoluer l'action (précocité et intensité)
	2-1 Organiser des sessions de sensibilisation de 3h et si possible, par la suite, une session de découvertes des outils
	2-2 Mettre à disposition, via le Point Relai Documentaire, des outils et supports d'activités
Public cible	Élèves et enseignants des écoles maternelles et élémentaires, professionnels des collectivités (animateurs périscolaires et temps méridiens...)

Territoires concernés	Ensemble du territoire de la Communauté urbaine	
Déroulement / description de l'action	L'action comprend des activités CPS menées par les enseignants (ils s'appuient pour cela sur des outils/ fiches activité pratiques conçus dans le cadre de l'action), complétées par des activités CPS menées par les animatrices santé de la Communauté urbaine (4 pour chaque classe dans l'année), après avoir suivi une sensibilisation aux CPS de 3h en début d'année scolaire. Un parcours suivant une progression est établi pour chaque classe en fonction des besoins repérés. L'action visant l'ensemble des environnements de l'enfant, les professionnels intervenant sur les temps méridiens et périscolaires ainsi que les parents sont également sensibilisés/informés par le biais de sessions de formation ou de café des parents. Évaluation de l'action et de son impact auprès des publics cibles au regard d'indicateurs, de questionnaires et/ou d'entretiens. Mise en perspective avec les récentes études réalisées autour des actions CPS en milieu scolaire. Au regard de l'évaluation et des études, évolution de l'action « Santé à l'École » : fréquence des interventions, âge des enfants Harmonisation des conditions et des modalités de déploiement de l'action auprès de l'ensemble des écoles du territoire.	
Calendrier	Année 2025 : évaluation, études et ajustement de la convention Année 2026 : entrée en vigueur de la nouvelle convention Année 2027 et suivantes : évaluation des nouvelles modalités de l'action et réajustements éventuels	
Points de vigilance		
PILOTE/PARTENAIRES		
Porteur de l'action	Communauté urbaine - service santé	
Partenaires	Institutions	Missions
	Éducation Nationale	Participation aux échanges et aux travaux, mobilisation des ressources internes à l'Éducation Nationale Transmission des éléments aux enseignants et mise à disposition pour les sensibilisation de façon homogène sur le territoire
	Communes	Mise à disposition des professionnels intervenants auprès des enfants pour les sessions de sensibilisations aux compétences psychosociales (CPS)
	ARS	Conseil, soutien technique et financier
	PTSM	Lien avec les travaux autour des compétences psychosociales (CPS)
COMMUNICATION		
Externe	Voir fiche action transversale « Dynamique partenariale »	
BUDGET PRÉVISIONNEL		
Total		152 000 €
Fournitures et matériel		32 000 €
Animations, suivi et évaluation de l'action		120 000 €

FINANCEMENT		
Communauté urbaine, ARS		
ÉVALUATION		
Indicateur de processus	Suivi : nombre de groupe de travail, typologie partenaires présents	<i>Feuille d'émergence</i> <i>Tableau de bord</i>
Indicateur d'activité	Public cible : Nombre d'élèves touchés Âge des enfants avant/après Nombre d'enseignants touchés Nombre d'écoles et de classes touchées Nombre de professionnels des temps méridiens et périscolaires sensibilisés Taux de de satisfaction et impact sur les pratiques auprès des enfants Mise en œuvre : nombre d'interventions avant/après Moyens : budget réel/prévisionnel	<i>Questionnaire</i> <i>Guide d'entretien</i> <i>Planning</i>
Indicateur de résultat	Impact observé sur : L'ambiance générale de la classe La confiance en soi La gestion des émotions La communication L'entraide La fréquence des conflits La gestion des conflits Partenariat : Taux de de satisfaction du partenariat, Nature des documents formalisant le partenariat	<i>Nombre d'ouverture,</i> <i>de clics</i> <i>Questionnaire</i>
Liens avec les objectifs du Projet Régional de Santé 2023-2028	Poursuivre le développement d'actions en faveur de la santé mentale des jeunes et des étudiants Renforcer l'offre de prévention et de promotion de la santé au plus près des usagers dans les territoires Renforcer le savoir-faire en matière de prévention et de promotion de la santé de tous les acteurs intervenant auprès des enfants et des adolescents	

AXE 2 : SANTÉ MENTALE ET BIEN-ÊTRE PSYCHIQUE

THÉMATIQUE : BIEN-ÊTRE PSYCHIQUE TOUT AU LONG DE LA VIE

SANTÉ DES JEUNES ET ÉTUDIANTS



Contexte

Le diagnostic local de santé, en s'appuyant sur les enquêtes « santé des étudiants » réalisées par l'Observatoire régional de santé (ORS), a mis en avant des éléments autour de la santé des jeunes et des étudiants. Les jeunes Normands, bien que majoritairement en bonne santé, montrent des signes préoccupants tels que des troubles du sommeil, une faible estime de soi, une prévalence de traitements anxiolytiques plus forte. Les étudiants sont également pour près de la moitié en détresse psychologique et rencontrent des difficultés d'accès aux soins.

La Communauté urbaine a souhaité, à travers le précédent **Contrat Local de Santé (CLS)**, soutenir la santé des étudiants du campus. Le travail engagé a abouti à la volonté de mettre en place différentes actions dont des formations Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) à destination des étudiants et des référents des établissements d'enseignement supérieur. Par ailleurs, en 2024, une action « Ambassadeur santé » a été expérimentée avec pour objectif de sensibiliser des étudiants qui pourraient être des relais d'informations auprès de leurs pairs.

Dans la continuité, cette action du **CLS** vise à poursuivre les actions engagées à destination des étudiants mais aussi à renforcer les parcours de santé dès le lycée.

DESCRIPTION DE L'ACTION	
Objectif général	Améliorer la santé des jeunes de 15 à 25 ans
Objectifs spécifiques	1 - Améliorer le parcours de santé des lycéens du territoire de la Communauté urbaine
	2 - Améliorer le parcours de santé des étudiants du territoire de la Communauté urbaine
Objectifs opérationnels	1-1 Réaliser un état des lieux afin d'identifier les actions existantes et affiner les besoins locaux en santé
	1-2 Expérimenter la mise en œuvre d'une action auprès des lycéens
	2-1 Poursuivre le travail autour de la santé mentale des étudiants
	2-2 Dans le cadre du GT Cheers, définir une feuille de route annuelle sur la santé des étudiants
Public cible	Lycéens et équipes éducatives Étudiants du campus et équipes éducatives
Territoires concernés	Campus et ensemble du territoire de la Communauté urbaine

Déroulement / description de l'action	Concernant la santé des lycéens : ► Définir un état des lieux de l'existant et des ressources pour mieux identifier les besoins, notamment en matière de santé mentale, ► Mettre en place un groupe de travail avec les partenaires locaux afin d'élaborer une action à destination des lycéens du territoire. Concernant la santé des étudiants : ► Poursuivre le travail en lien avec la Conférence Havraise des Établissements d'Enseignement et de Recherche du Supérieur (CHEERS) : groupe de travail santé et mise en place d'une feuille de route pour formaliser les objectifs de l'action, ► En parallèle de la poursuite de l'action, anticiper la mise en œuvre du Service de Santé Étudiants et réaliser un état des lieux de la santé des étudiants sur le campus du Havre, ► Poursuivre la mise en œuvre des formations PSSM à destination des étudiants et des équipes éducatives des établissements.	
Calendrier	Année 2025 : état des lieux local de la santé des lycéens et des étudiants, formation PSSM, expérimentation d'actions Année 2026 : mise en œuvre Année 2027 et suivantes : évaluation et réajustement	
Points de vigilance	Coordination avec le Service de Santé Étudiants	
PILOTE/PARTENAIRES		
Porteur de l'action	Communauté urbaine - service santé	
Partenaires	Institutions	Missions
	ARS	Appui technique
	CHEERS	Lien avec les établissements d'enseignement supérieur
	Centre de Formation par l'Apprentissage	Lien avec les jeunes apprentis
	Éducation Nationale	Lien avec les lycées
	Région	Lien avec les lycées
	Université	Lien avec le Service de Santé Etudiant
	Groupe Hospitalier du Havre (GHH)	Lien avec la Maison des Ados et l'Équipe Mobile d'Intervention et de Crise, notamment pour le travail sur l'état des lieux et l'articulation des actions de prévention
	Centres de Santé Sexuelle	Lien avec les actions réalisées auprès du public cible
	PTSM	Lien avec les travaux autour de la santé mentale des jeunes
COMMUNICATION		
Interne	Voir fiche action transversale « Dynamique partenariale »	

BUDGET PRÉVISIONNEL		
Total		€
Formation PSSM *5		10 000 €
Lycées		€
FINANCEMENT		
Interne à la Communauté urbaine / CHEERS crédits CVEC / CPAM sur les formations PSSM/ Dispositif de la Région		
ÉVALUATION		
Indicateur de processus	Suivi du programme, partenariat : nombre de groupe de travail, typologie partenaires présents, documents formalisant le partenariat (feuille de route) Moyens : budget réel/prévisionnel	Feuille d'émargement Tableau de bord
Indicateur d'activité	Mise en œuvre : nombre d'actions réalisées/nombre prévues, typologie des actions, respect du calendrier Public cible : nombre et typologie du public présent / nombre prévu, niveau de satisfaction des participants...	Questionnaire Planning
Indicateur de résultat	Taux et typologie des lycées/étudiants déclarant mieux connaître l'offre de santé avant/après l'action	Questionnaire
Liens avec les objectifs du Projet Régional de Santé 2023-2028	Poursuivre le développement d'actions en faveur de la santé mentale des jeunes et des étudiants Renforcer l'offre de prévention et de promotion de la santé au plus près des usagers dans les territoires Développer la prévention, la promotion de la santé et la réduction des risques dans tous les milieux de vie	

AXE 2 : SANTÉ MENTALE ET BIEN-ÊTRE PSYCHIQUE

THÉMATIQUE : MIEUX REPÉRER ET DÉSTIGMATISER LA SANTÉ MENTALE

REPÉRAGE ET LUTTE CONTRE LA STIGMATISATION



Contexte

La santé mentale est un déterminant essentiel du bien-être individuel et collectif. Elle est influencée par de nombreux facteurs, dont l'environnement social et familial, les conditions de vie et de travail, ainsi que l'accès aux soins et aux ressources de soutien. Dans un contexte où les troubles psychiques sont en hausse et où les besoins en accompagnement sont croissants, il est essentiel d'adopter une approche globale et coordonnée pour promouvoir la santé mentale, prévenir les souffrances psychiques et améliorer l'accès aux dispositifs d'accompagnement.

Le **Contrat Local de Santé (CLS)** s'inscrit dans cette démarche en s'appuyant sur les dispositifs locaux et en renforçant les synergies, notamment avec le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM). Le PTSM favorise la coordination entre les acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux pour améliorer l'accès aux soins, renforcer le repérage précoce des troubles et développer des parcours de prise en charge adaptés. Un volet sur la lutte contre la stigmatisation des troubles psychiques est également déployé.

DESCRIPTION DE L'ACTION	
Objectif général	Mieux repérer et déstigmatiser la santé mentale
Objectifs spécifiques	1 - Partager les connaissances pour déstigmatiser la santé mentale
	2 - Former les professionnels et citoyens en contact avec le public au repérage des vulnérabilités
	3 - Simplifier et faciliter l'orientation et l'accès aux soins
Objectifs opérationnels	1-1 Contribuer aux travaux du Projet territorial de santé mentale (PTSM)
	2-1 Se coordonner pour le déploiement de la formation Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) sur le territoire
	3-1 Créer une page web recensant l'offre de soutien et de soins
Public cible	Professionnels et acteurs en contact du public
Territoires concernés	Ensemble du territoire de la Communauté urbaine

Déroulement / description de l'action	► Recensement des formations PSSM réalisées sur le territoire de la Communauté urbaine (nombre de personnes formées, typologie des personnes formées, couverture territoriale...). ► Articulation d'objectifs et de publics cibles : acteurs de première ligne, notamment les élus, les médecins généralistes et les professionnels de santé libéraux. ► Poursuite de la contribution aux travaux du PTSM. ► Création d'une page Web « Santé mentale » permettant de prévenir les troubles psychiques (messages de prévention, vidéo « cosmos de la santé mentale ») et, en cas de fragilités repérées, de faciliter l'orientation vers des ressources ou des structures locales.	
Calendrier	Année 2025 : état des lieux Année 2026 : objectifs communs, en lien avec le nouveau PTSM 2. Réflexion sur une sensibilisation aux élus Année 2027 et suivantes : mise en œuvre des actions en direction des élus, de la page web	
Points de vigilance		
PILOTE/PARTENAIRES		
Porteur de l'action	Service santé et coordinateur du PTSM	
Partenaires	Institutions	Missions
	ARS	Appui technique
	PTSM	Liens avec les groupes de travail et actions du PTSM
	Collectivités et associations	Liens avec les acteurs de première ligne en contact avec le public
	CPTS	Liens avec les professionnels de santé libéraux
COMMUNICATION		
Externe	Voir fiche action transversale « Dynamique partenariale »	
BUDGET PRÉVISIONNEL		
		/
FINANCEMENT		
ÉVALUATION		
Indicateur de processus	Partenariat : nombre et typologie des partenaires associés au groupe de travail Suivi du programme : nombre de groupe de travail, typologie des personnes présentes	Tableau de bord
Indicateur d'activité	Public cible : nombre et typologie des personnes formées / nombre prévu, niveau de satisfaction des participants... Mise en œuvre : nombre de formations réalisées/nombre prévu, respect du calendrier Information/communication : contenu du support créé (page web)	Tableau de bord Planning

Indicateur de résultat	Nombre de personnes formées et taux sur le territoire Fréquentation de la page (nombre de clics...)	
Indicateur d'impact	Nombre de passage aux urgences pour motif psychiatrique, par tranche d'âge	
Liens avec les objectifs du Projet Régional de Santé 2023-2028	Conforter l'approche territorialisée des parcours de soins en mobilisant les Projets Territoriaux de Santé Mentale (PTSM) Accompagner l'émancipation des usagers grâce à des communications adaptées et motivantes	

AXE 2 : SANTÉ MENTALE ET BIEN-ÊTRE PSYCHIQUE

THÉMATIQUE : MIEUX REPÉRER ET DÉSTIGMATISER LA SANTÉ MENTALE

CELLULE PARTENARIALE SITUATIONS D'INCURIE



Contexte

Les inspecteurs de salubrité missionnés par la Communauté urbaine peuvent constater, au sein des logements, des problèmes pouvant avoir des conséquences sur la santé et/ou la sécurité des occupants ou de leur voisinage (humidité, bruit, odeurs...). En 2023, 31 dossiers actifs étaient suivis par les inspecteurs et 54 dossiers en 2024. Les situations se situent sur l'ensemble du territoire, principalement chez des personnes âgées. Le service intervient afin de réaliser un diagnostic, rechercher l'adhésion de la personne, l'inclusion de la famille. Les inspecteurs travaillent en réseau et orientent vers les acteurs du domaine social et médico-social. Ils peuvent réaliser un accompagnement technique, réaliser des travaux d'office...

Par ailleurs, des groupes de travail existent sur le territoire de la Communauté urbaine afin de traiter des situations de troubles psychiques se posant dans le parc de logement privé et public. Co-financé par l'ARS et la Communauté urbaine, via la Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat, un des groupes est animé par l'association Vivre et Devenir Dispositif Habitat Côté Cours. De nombreux partenaires intervenant autour du logement, du médico-social et de la santé mentale sont présents lors de ces réunions (10 environ à l'année) afin de résoudre des situations complexes. Un second groupe de travail traite également des problématiques de précarité, d'addiction et de logement. Il est piloté par Nautilia, sans financement mais coanimé avec la Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat. Les dossiers concernant les situations d'incurie sont rarement traités lors de ces groupes.

Malgré le travail en réseau des inspecteurs de salubrité et la tenue de groupes de travail, il persiste une nécessité de coordination avec les acteurs locaux autour des situations d'incurie dans l'objectif d'améliorer la prise en charge globale des personnes et de limiter la récurrence. L'action consiste à organiser une coordination des acteurs locaux autour des situations d'incurie.

DESCRIPTION DE L'ACTION	
Objectif général	Agir en faveur du bien-être psychique tout au long du parcours de vie
Objectifs spécifiques	1 - Renforcer la coordination des acteurs intervenants
	2 - Améliorer la prise en charge des situations complexe d'incurie
	3 - Limiter les récurrences dans les parcours

Objectifs opérationnels	1-1 Réaliser un état des lieux avec l'ensemble des acteurs concernés	
	1-2 Relever les actions existantes	
	2-1 Mettre en place une cellule de coordination avec les professionnels intervenant autour des situations d'incurie	
	2-2 Sensibiliser à la thématique de l'incurie	
	3-1 Selon les besoins, compléter avec l'intervention d'un prestataire	
Public cible	Occupants du parc privé en situation d'incurie, identifiés par le service salubrité de la Communauté urbaine	
Territoires concernés	Ensemble du territoire de la Communauté urbaine	
Déroulement / description de l'action	► Création et animation d'un groupe de travail avec les partenaires concernés : réalisation d'un diagnostic local partagé des situations d'incurie (nombre, évolution, typologie des publics). ► Identification des leviers mobilisables (actions existantes, aides pouvant être sollicitées) et réalisation d'un benchmark. ► Une instance de coordination : définition des membres et des missions... Selon les besoins et l'adhésion de la personne en situation d'incurie, proposition de l'intervention d'un prestataire pour l'accompagnement social en lien avec l'hygiène du logement (1 à 2 dossiers / an), en lien avec les professionnels de la santé mentale. ► Évaluation du niveau de satisfaction du partenariat et la coordination de la prise en charge des situations d'incurie.	
Calendrier	Années 2025-2026 : états des lieux Année 2027 : mise en œuvre de la coordination Année 2028 : évaluation de l'action et réajustement	
Points de vigilance		
PILOTE/PARTENAIRES		
Porteur de l'action	Service salubrité publique – Communauté urbaine	
Partenaires	Institutions	Missions
	ARS	Appui technique
	Département de la Seine-Maritime	Articulation avec les Centres Médico Sociaux et les dispositifs existants
	GHH	Coordination avec les acteurs de la santé mentale, dont la l'Équipe Mobile Précarité Santé Mentale (EMPSM)
	Communes - CCAS Ville du Havre	Lien avec les dispositifs existants
	Dispositif d'Appui à la Coordination	Coordination du parcours de soins
	Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)	Lien avec le pôle de lutte contre l'habitat indigne
	PTSM	Lien avec les travaux autour de la santé mentale et du logement

COMMUNICATION		
Externe	Voir fiche action transversale « Dynamique partenariale »	
BUDGET PRÉVISIONNEL		
Total		3 500 €
Accompagnement social en lien avec l'hygiène du logement (1 dossier par an)		3 500 €
FINANCEMENT		
ÉVALUATION		
Indicateur de processus	Nombre de groupes de travail réalisé/prévu Nombre et typologie des partenaires associés	Feuille d'émargement
Indicateur d'activité	Nombre de réunions de coordination réalisé/prévu Nombre d'intervention d'un prestataire	Tableau de bord
Indicateur de résultat	Nombre de dossiers de situations d'incurie traités avant/après la mise en place de l'action Nombre de récidives avant/après la mise en place de l'action Niveau de satisfaction de la coordination entre les acteurs	Nombre d'ouverture, de clics Questionnaire
Liens avec les objectifs du Projet Régional de Santé 2023-2028	Améliorer la santé mentale des Normands	

AXE 3 : ENVIRONNEMENT ET HABITUDES DE VIE FAVORABLES À LA SANTÉ

THÉMATIQUE : CONSTRUIRE UN TERRITOIRE ET DES HABITUDES DE VIE FAVORABLES À LA SANTÉ

TRAME ACTIVE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE

Contexte



L'activité physique est un déterminant majeur de la santé, mais certaines populations restent éloignées de cette pratique en raison de multiples freins : manque d'information, de temps, d'accessibilité, d'équipements adaptés ou connus, de sécurité perçue.

Par ailleurs, l'espace public est un levier essentiel pour favoriser les mobilités actives (marche et vélo) et encourager l'activité physique au quotidien.

Cette action vise à renforcer la visibilité des infrastructures existantes, à identifier les besoins en matière d'aménagement et à promouvoir une appropriation de l'espace public par tous.

DESCRIPTION DE L'ACTION	
Objectif général	Construire un territoire et des habitudes de vie favorables à la santé
Objectifs spécifiques	1 - Améliorer la connaissance de l'existant en matière d'aménagements favorisant l'activité physique et les mobilités actives
	2 - Favoriser l'appropriation de l'espace public par tous les publics, notamment les plus vulnérables
	3 - Identifier les manques et les besoins en aménagements afin de proposer des actions adaptées aux publics cibles
Objectifs opérationnels	1-1 Cartographier les ressources existantes
	2-1 Valoriser et communiquer sur les aménagements
	3-1 Sensibiliser les élus, les services des collectivités et les acteurs aux aménagements d'espaces publics favorables à l'activité physique
Public cible	Tout public, avec une attention particulière pour les personnes âgées et les jeunes Élus, services des collectivités et associations locales
Territoires concernés	Ensemble du territoire de la Communauté urbaine

Déroulement	Recensement territorial : ► Cartographie des infrastructures existantes (parcs et jardins, places, esplanades, voies piétonnes et pistes cyclables, équipements sportifs en libre accès...), ► Analyse des zones génératrices, attractives pour la pratique et des zones blanches, ► Identification de signalétiques existantes, de supports de communication favorisant les mobilités actives. Valorisation et communication : ► Création et diffusion d'outils d'information : cartes intégrant diverses informations et messages pédagogiques pour lutter contre la sédentarité, ► Sensibilisation des acteurs et associations locales autour de la nutrition à l'appropriation des espaces. pour la réalisation d'animations autour de l'activité physique ou des mobilités actives, ► Sensibilisation des directions et services à l'aménagement d'espaces publics favorables aux mobilités actives, en portant une attention particulière aux publics les plus éloignés : balades urbaines, ateliers expérimentaux, supports de communication, « design urbain », référentiel « plan blanc », ...	
Calendrier	Année 2025 : lancement de la démarche Année 2026 : recensement territorial Années 2027– 2029 : valorisation, communication et sensibilisation des acteurs locaux	
Points de vigilance	Transversalité entre les directions et services	
PILOTE/PARTENAIRES		
Porteur de l'action	Communauté urbaine et co-portage avec l'AURH	
Partenaires	AURH	Réalisation de la trame active, valorisation et communication
	Céréma Observatoire Régional de Santé Promotion Santé Normandie Agence Normande de Biodiversité et Développement Durable	Soutien et conseil, participation au groupe de travail
	Collectivités locales	Liens avec les services voirie, espaces verts, aménagement, mobilité, sport
	CPTS	Lien avec les actions menées autour de l'activité physique
	Associations sportives et Maison Sport Santé	Liens avec les publics, notamment les plus éloignés
COMMUNICATION		
Externe	Voir fiche action transversale « Dynamique partenariale »	
BUDGET PRÉVISIONNEL 2022		
		/
FINANCEMENT		

ÉVALUATION		
Indicateur de processus	Suivi du projet : nombre de groupes de travail et typologie des partenaires présents	<i>Tableau de bord</i>
Indicateur d'activité	Mise en œuvre des ateliers : nombre de sensibilisations réalisées, respect du calendrier Moyens : budget réel/prévisionnel Communication : types de support créés et utilisés	<i>Planning</i>
Indicateur de résultat	Nombre et typologie des participants aux actions de sensibilisation proposées Nombre d'élus ou de professionnels déclarant mieux connaître les aménagements existants et les enjeux de santé Nombre d'aménagements ou de supports de communication réalisés suite aux ateliers	<i>Feuille d'émargement</i> <i>Questionnaire</i> <i>Tableau de bord</i>
Liens avec les objectifs du Projet Régional de Santé 2023-2028	Développer la prévention, la promotion de la santé et la réduction des risques dans tous les milieux de vie	
Liens avec les axes du Projet Régional Santé Environnement	Mieux intégrer la santé-environnement et l'urbanisme favorable à la santé dans les politiques territoriales et projets d'aménagement	

AXE 3 : ENVIRONNEMENT ET HABITUDES DE VIE FAVORABLES À LA SANTÉ

THÉMATIQUE : CONSTRUIRE UN TERRITOIRE ET DES HABITUDES DE VIE FAVORABLES À LA SANTÉ

TERRITOIRE PROMOTEUR DE SANTÉ



Contexte

Dans le cadre du **Contrat Local de Santé (CLS)** 2022-2024, un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Territoire promoteur de santé a été proposé aux 54 communes du territoire, afin de faire émerger des actions, au sein des communes, pour améliorer la santé de la population sur le versant environnement et cadre de vie. Lancé en 2024, 4 communes ont pu bénéficier d'un accompagnement en ingénierie de projet. L'accompagnement a été mené en transversalité avec le service transition écologique, afin de croiser des objectifs santé et biodiversité dans les projets des communes. Dans la continuité de l'expérimentation menée en 2024, l'AMI est relancé en 2025.

En parallèle, la Communauté urbaine a également déployé un Plan Local d'Éducation à la Nature (PLEN) pour la période 2023-2026. Ce plan a pour objectif de développer et de promouvoir le contact avec la nature afin de mieux la préserver et de prendre soin de sa santé.

Dans la continuité, cette action du **CLS** vise à poursuivre les actions engagées et le partenariat avec le service transition écologique. Il s'agit également de renforcer l'articulation entre le **CLS** et le PLEN, notamment par une interconnaissance des priorités identifiées dans chacun des dispositifs.

DESCRIPTION DE L'ACTION	
Objectif général	Construire un territoire et des habitudes de vie favorables à la santé
Objectifs spécifiques	1 - Promouvoir un aménagement du territoire favorable à la santé et à la biodiversité
	2 - Sensibiliser aux impacts positifs du contact avec la nature sur la santé
Objectifs opérationnels	1-1 Sensibiliser les acteurs du territoire à l'Urbanisme Favorable à la Santé
	1-2 Soutenir les projets locaux, via l'AMI et s'appuyer sur l'expertise régionale
	2-1 Sensibiliser et former les élus à la biodiversité
	2-2 Promouvoir et accompagner le développement d'actions d'éducation à la nature dans les communes
Public cible	Élus des 54 communes du territoire, agents des collectivités, acteurs du champ de l'aménagement
Territoires concernés	Ensemble du territoire de la Communauté urbaine

Déroulement	► Coordination des actions de sensibilisation à l'Urbanisme Favorable à la Santé (UFS) et à la biodiversité : contenus, calendrier, public... ► Organisation d'évènements de sensibilisation à l'Urbanisme Favorable à la Santé (UFS), tout en valorisant les projets réalisés sur le territoire, notamment ceux accompagnés dans le cadre de l'AMI, afin de permettre la structuration d'un réseau local et l'échange d'expériences. ► Communication et diffusion de l'AMI Territoire promoteur de santé. Mise en œuvre de l'accompagnement des communes ayant répondu à l'AMI avec l'appui de partenaires experts régionaux ou locaux : comité de sélection des projets, temps d'accompagnement en collectif et en individuel (visites sur site, réunion en distanciel), comité technique, remise d'une fiche projet... ► Repérage d'opérations de rénovation, de projets pour lesquels des enjeux santé pourraient être renforcés : possibilité de proposer une Étude d'Impact en Santé (EIS). ► Accompagnement des agents des communes à l'élaboration de projets communaux en faveur de l'éducation à la nature (animations, sorties...).	
Calendrier	Année 2025 : lancement du 2 ^{ème} AMI, organisation d'une sensibilisation à l'UFS et de valorisation des projets, recherche de partenariats locaux pour appuyer les communes dans la démarche UFS, organisation d'une sensibilisation à la biodiversité Années 2026 – 2029 : évaluation et réajustement de la démarche	
Points de vigilance		
PILOTE/PARTENAIRES		
Porteur de l'action	Communauté urbaine : service santé et transition écologique	
Partenaires	ARS	Appui technique
	Agence Normande de Biodiversité et Développement Durable	Accompagnement des communes (2025), appui technique pour les évènements de sensibilisation, participation au comité technique
	Promotion Santé Normandie	Appui technique pour l'accompagnement des communes et des évènements de sensibilisation, participation au comité technique
	Observatoire Régional de Santé	Soutien et conseil, participation au comité technique Réalisation d'Étude d'Impact en Santé
	CARDERE	Animation et mise en œuvre du PLEN Participation au comité technique
	AURH	Participation au comité technique
	Céréma, CAUE 76	Soutien et conseil, participation au comité technique
COMMUNICATION		
Externe	Voir fiche action transversale « Dynamique partenariale »	
BUDGET PRÉVISIONNEL 2022		
Total		10 000 €
Promotion Santé Normandie : appui technique à l'accompagnement des communes en ingénierie de projet		5 000 €
Agence Normande de Biodiversité et Développement Durable : accompagnement des commune		5 000 €

FINANCEMENT		
ARS (FIR)		
ÉVALUATION		
Indicateur de processus	Suivi du projet et partenariat : nombre de comité technique et partenaires présents	Feuille d'émargement Tableau de bord
Indicateur d'activité	Public cible / sensibilisations UFS et à la biodiversité : nombre d'évènement(s), nombre et typologie du public présent/nombre prévu, niveau de satisfaction des participants Mise en œuvre AMI : nombre de projets accompagnés/nombre prévu, respect du calendrier Moyens : budget réel/prévisionnel Communication : types de support créés et utilisés	Planning Feuille d'émargement Questionnaire de satisfaction
Indicateur de résultat	Nombre d'élus sensibilisés Nombre et fonctions d'agents et de professionnels sensibilisés Nombre et typologie des communes Réalisation, nombre et typologie des projets accompagnés via l'AMI Nombre d'élus ou de professionnels déclarant mieux connaître les enjeux de santé environnement et utiliser la méthodologie en Urbanisme Favorable à la Santé (UFS) Nombre de projets communaux en faveur de l'éducation, du contact avec la nature	Tableau de bord Entretiens avec les communes
Liens avec les axes du Projet Régional Santé Environnement	Renforcer la capacité d'agir des territoires pour déployer des actions opérationnelles en faveur d'un environnement promoteur de santé Mieux intégrer la santé-environnement et l'urbanisme favorable à la santé dans les politiques territoriales d'aménagement Développer le pouvoir d'agir du grand public et des publics en situation de vulnérabilité sociale en matière de santé-environnement	

AXE 3 : ENVIRONNEMENT ET HABITUDES DE VIE FAVORABLES À LA SANTÉ

THÉMATIQUE : CONSTRUIRE UN TERRITOIRE ET DES HABITUDES DE VIE FAVORABLES À LA SANTÉ

PRÉVENTION DES EXPOSITIONS DURANT LA PÉRIODE PÉRINATALE



Contexte

Le territoire présente une dynamique démographique marquée par un plus grand nombre de naissances, de familles nombreuses et monoparentales qu'en région. Des fragilités socio-économiques et éducatives sont également mises en avant dans le diagnostic local de santé. Ces vulnérabilités influencent l'état de santé et l'accès aux ressources éducatives et aux actions de prévention, notamment pour les femmes enceintes et les jeunes enfants.

Or, l'environnement au sens large a des impacts sur la santé, avant même la naissance. Les périodes de la préconception, de la grossesse et de la petite enfance sont des périodes de fragilité pour les individus exposés aux agents environnementaux, dont les impacts sont aujourd'hui de plus en plus documentés. Les professionnels de santé, de la périnatalité et de la petite enfance sont des acteurs majeurs de prévention, qu'il est nécessaire de mieux outiller dans le champ de la santé-environnement.

Les futurs parents et parents de jeunes enfants n'ont pas toujours connaissance des informations fiables sur les questions de santé et d'environnement tant l'information est diffuse et multiple sur les gestes à adopter au quotidien pour réduire les expositions au cours des premiers jours de développement l'enfant.

Cette action du **Contrat Local de Santé (CLS)** propose une approche structurée et coordonnée pour intégrer la santé-environnement durant la période périnatale et de la petite enfance sur le territoire de la Communauté urbaine. L'objectif est de prévenir, durant cette période, les risques d'exposition au sein des logements et via les habitudes de vie : qualité de l'air intérieur, cosmétiques, produits d'entretiens, alimentation, etc.

DESCRIPTION DE L'ACTION	
Objectif général	Construire des habitudes de vie favorables à la santé
Objectifs spécifiques	1 - Favoriser l'appropriation d'un discours commun et coordonné en santé environnementale tout au long du parcours autour de la naissance et des premières années de vie
	2 - Encourager la sensibilisation des familles du territoire à la santé environnementale
Objectifs opérationnels	1-1 Mettre en réseau les acteurs pour favoriser les échanges et la cohérence des messages diffusés
	1-2 Favoriser la coordination des actions et ateliers réalisés auprès des familles
	2-1 Favoriser la mise en œuvre d'ateliers de sensibilisation en direction du public cible
	2-2 Mener une réflexion à la création d'un outil numérique innovant à destination des familles

Public cible	Professionnels de la santé périnatale, professionnels de la petite enfance, (futurs) parents d'enfants de moins de 2 ans	
Territoires concernés	Ensemble du territoire de la Communauté urbaine	
Déroulement	Création et animation d'un groupe de travail intersectoriel avec les acteurs concernés : ► Recensement et diffusion de ressources, des outils existants et des actions mises en œuvre, ► Coordination d'un programme d'ateliers cohérent à destination des familles, ► Diffusion des formations disponibles à destination des professionnels (sages-femmes, infirmières, puéricultrices, éducatrices de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, assistantes maternelles...). Co-construction d'une formation en santé environnement sur les conduites à tenir pour les professionnels auprès des très jeunes enfants, notamment lors des pics de pollution.	
Calendrier	Année 2025 : mise en place du groupe de travail Année 2026 : coordination des ateliers, des formations Année 2027 : évaluation de l'action et réajustements	
Points de vigilance	Lien avec les actions du Plan Local d'Éducation à la Nature Articulation avec la fiche action « coordination locale autour de l'arrivée de l'enfant » Articulation avec le PAT	
PILOTE/PARTENAIRES		
Porteur de l'action	Communauté urbaine	
Partenaires	ARS	Appui technique
	CAF	Liens avec les structures et dispositifs petite enfance et soutien à la parentalité
	Communauté urbaine et Ville du Havre	Liens avec les professionnels de la petite enfance, mise en œuvre des ateliers de sensibilisation auprès des familles ; des sensibilisations et formations auprès des professionnels
	Maternités du territoire	Formations auprès des professionnels, sensibilisation des familles lors du séjour
	Département - PMI	Liens avec les professionnels des centres médico-sociaux, formations
	CPTS	Lien avec les professionnels de santé, en particulier les sages-femmes libérales
	CPAM	Appui et ressource technique, en particulier pour les besoins en formation des professionnels de santé Financements via AAP CPAM
	ATMO	Appui et ressource technique sur la thématique de la qualité de l'air
	La mutualité française	Appui et ressource technique, outils, sensibilisation des acteurs...
COMMUNICATION		
Externe	Voir fiche action transversale « Dynamique partenariale »	
BUDGET PRÉVISIONNEL 2022		
		/
FINANCEMENT		

ÉVALUATION		
Indicateur de processus	Suivi du projet et partenariat : nombre de groupes de travail et partenaires présents	Tableau de bord
Indicateur d'activité	Public cible / sensibilisations UFS et à la biodiversité : Nombre de sensibilisations/formations réalisées Nombre et typologie de professionnels formés Nombre de parents sensibilisés	Planning Feuille d'émargement
Indicateur de résultat	Taux de professionnels formés Taux de participation aux ateliers à destination des familles	Tableau de bord
Liens avec les objectifs du Projet Régional de Santé 2023-2028	Renforcer l'offre de prévention et de promotion de la santé au plus près des usagers dans les territoires Autour des futurs parents et du jeune enfant, développer la synergie et l'efficacité collective de l'ensemble des acteurs de la prévention et du soin Prévenir les pathologies en lien avec l'environnement	
Liens avec les axes du Projet Régional Santé Environnement	Qualité de l'air intérieur : développer le pouvoir d'agir des populations pour prévenir les risques sanitaires Agir au quotidien pour un environnement favorable à la santé de la femme enceinte et au développement de l'enfant	

AXE 3 : ENVIRONNEMENT ET HABITUDES DE VIE FAVORABLES À LA SANTÉ

THÉMATIQUE : NUTRITION

PROMOTION DE LA NUTRITION

Contexte



Les liens entre nutrition et santé sont de mieux en mieux connus. Le risque de développer de nombreuses maladies, comme les cancers, maladies cardiovasculaires, l'obésité ou encore le diabète, peut être réduit en suivant les recommandations nutritionnelles nationales. Or, le diagnostic met en avant davantage de prise en charge de diabète sur le territoire de la Communauté urbaine et un taux plus élevé de surpoids et d'obésité en Normandie, avec des comportements alimentaires moins bons chez les jeunes. L'activité physique est également moins répandue sur le territoire, avec des inégalités de pratiques selon l'âge, le genre et la situation socio-économique.

Le Projet Alimentaire de Territoire de la Communauté urbaine promeut une alimentation saine, locale et durable, en lien avec les circuits courts et la production agricole du territoire.

Plusieurs dispositifs, accompagnés par l'Atelier santé ville, existent déjà sur le territoire pour favoriser une alimentation variée et équilibrée auprès des publics vulnérables, tels que les épiceries solidaires, les ateliers cuisine proposés par diverses structures, le dispositif des paniers solidaires, l'école du goût...

Des actions autour de l'activité physique sont également proposées sur le territoire, notamment par les services sports des communes ou les associations. Toutefois, afin de maximiser l'impact des actions existantes, le diagnostic local de santé met en avant un enjeu de connaissances et de compétences des acteurs du territoire en promotion de la santé, sur la thématique de la nutrition.

DESCRIPTION DE L'ACTION	
Objectif général	Favoriser une approche coordonnée/transversale des enjeux liés à la nutrition
Objectifs spécifiques	1 - Renforcer l'interconnaissance entre les acteurs de l'activité physique et de l'alimentation
	2 - Favoriser la montée en compétences des acteurs locaux sur les questions de nutrition
	3 - Encourager la coopération, la co-construction d'actions communes
Objectifs opérationnels	1-1 Mettre en réseau des acteurs locaux
	2-1 Diffuser des ressources
	3-1 Échanger autour d'exemples d'actions alliant sport et nutrition
Public cible	Acteurs du sport et de l'activité physique, de l'alimentation
Territoires concernés	Ensemble du territoire de la Communauté urbaine

Déroulement	► Création et animation d'un groupe de travail intersectoriel réunissant les partenaires engagés (associations, structures sociales, collectivités...), afin de favoriser les liens, faciliter les collaborations et le partage d'expérience. ► Organisation de rencontres régulières sous forme de tables rondes, webinaires... Présentation des missions et des initiatives de chaque acteur, Partage d'expériences et d'outils (trame active), de stratégies probantes, de succès (Retex). ► Formation et sensibilisation des acteurs : Sessions de formation sur la nutrition, type « nutrition précarité », Intervention d'experts en nutrition et promotion de la santé. ► Identification des synergies possibles entre les actions existantes ou en projet, suivi des projets pilotes mis en place.	
Calendrier	Année 2025 : création du groupe de travail Année 2026 : déploiement de la formation et de la sensibilisation Année 2027 : réflexion sur des actions communes	
Points de vigilance		
PILOTE/PARTENAIRES		
Porteur de l'action	Communauté urbaine – service santé	
Partenaires	ARS	Appui technique et participation au groupe de travail
	Communauté urbaine - ASV	Liens avec les acteurs des QPV et participation au groupe de travail
	Communauté urbaine - PAT	Liens avec les acteurs de l'alimentation et participation au groupe de travail
	Services sports des communes	Participation au groupe de travail
	CCAS	Participation au groupe de travail
	Groupe Hospitalier du Havre (GHH)	Participation au groupe de travail, communication des actions auprès des patients
	CPTS	Lien avec les actions autour de l'activité physique et de la nutrition, relai auprès des patients et des professionnels de santé libéraux
	Planeth Patient	Lien avec l'APA, participation au groupe de travail
	Associations sportives	Participation au groupe de travail
COMMUNICATION		
Externe	Voir fiche action transversale « Dynamique partenariale »	
BUDGET PRÉVISIONNEL 2022		
FINANCEMENT		
Interne à la Communauté urbaine		

ÉVALUATION		
Indicateur de processus	Partenariat : nombre et typologie des partenaires associés, niveau de satisfaction des partenaires Suivi du programme : nombre de groupe de travail	Feuille d'émargement Planning
Indicateur d'activité	Mise en œuvre d'action : typologie des rencontres organisées, nombre et typologie des personnes présentes Respect du calendrier	Tableau de bord Questionnaire
Indicateur de résultat	Nombre et type d'actions renforcées ou créées Montée en compétences des acteurs locaux sur la thématique de la nutrition	Tableau de bord Questionnaire
Indicateur d'impact	Observation du changement de comportement auprès du public par les acteurs du sport et de l'alimentation : reprise et maintien d'une activité physique dans le temps	Questionnaire
Liens avec les objectifs du Projet Régional de Santé 2023-2028	Renforcer l'offre de prévention et de promotion de la santé au plus près des usagers dans les territoires Renforcer le savoir-faire en matière de prévention et de promotion de la santé de tous les acteurs intervenant auprès des enfants et adolescents	

AXE 3 : ENVIRONNEMENT ET HABITUDES DE VIE FAVORABLES À LA SANTÉ

THÉMATIQUE : NUTRITION

BIEN MANGER POUR MON BÉBÉ



Contexte

Les liens entre nutrition et santé sont de mieux en mieux connus. Le risque de développer de nombreuses maladies, comme les cancers, maladies cardiovasculaires, l'obésité ou encore le diabète, peut être réduit en suivant les recommandations nutritionnelles nationales.

Le Projet Alimentaire de Territoire de la Communauté urbaine promeut une alimentation saine, locale et durable, en lien avec les circuits courts et la production agricole du territoire. Plusieurs dispositifs existent déjà sur le territoire pour favoriser une alimentation équilibrée auprès des publics vulnérables, tels que les épiceries solidaires, les ateliers cuisine proposés par diverses structures, le dispositif des paniers solidaires...

Toutefois, le diagnostic local de santé a identifié des publics prioritaires, tels que les femmes enceintes, les jeunes parents et les enfants de moins de deux ans.

DESCRIPTION DE L'ACTION	
Objectif général	Promouvoir une alimentation saine et durable
Objectifs spécifiques	1 - Sensibiliser à une alimentation saine et durable le public « 1 000 premiers jours » : jeunes parents à partir des 4 premiers mois de grossesse jusqu'aux 2 ans de l'enfant
	2 - Rendre accessible l'alimentation saine et durable
Objectifs opérationnels	1-1 Mettre en place des sessions d'ateliers de sensibilisation à la nutrition et des ateliers de cuisine
	2-1 Organiser la distribution de paniers de légumes bio à l'issue des ateliers
	3-1 Organiser la distribution de bons d'achat à l'issue de la session d'ateliers pour permettre la poursuite d'achats de qualité
Public cible	Femmes enceintes, jeunes parents et enfants de moins de 2 ans
Territoires concernés	Ensemble du territoire de la Communauté urbaine En priorité les QPV : Le Havre, Montivilliers, Gonfreville-l'Orcher

Déroulement	Le projet consiste à organiser pour un groupe de 12 participants une session de 8 ateliers de cuisine et de sensibilisation à la nutrition à l'appui de menus composés de produits locaux. Un volet activité physique sera également développé afin de permettre une approche transversale alimentation et activité physique. Une douzaine de participants est attendue à chaque atelier. Le recrutement des participants sera accompagné par les structures médico-sociales. Les inscriptions aux ateliers seront prises en charge par la structure porteuse de projet. Cette proposition est entièrement gratuite pour les bénéficiaires. À l'issue de chaque atelier, les participants repartiront avec des paniers leur permettant de reproduire les recettes effectuées. Dès le premier atelier, un robot plongeur sera remis à chaque participant. À la fin de la session des 8 ateliers « obligatoires », les bénéficiaires pourront obtenir un bon d'achat qui leur permettra jusqu'aux 2 ans de l'enfant de s'approvisionner durablement, chaque mois, pour un montant de 40 euros. Il est prévu d'organiser 4 sessions de 8 ateliers par an chacune pour toucher au total une cinquantaine de bénéficiaires. Le projet s'appuiera également sur le déploiement du projet de Rouen Métropole : Bien Manger pour mon Bébé	
Calendrier	Année 2025 : pilotage et mise en place du projet par Graine en Main ; mise en place des partenariats Année 2026 : organisation des 4 sessions de 8 ateliers au Havre - 50 bénéficiaires concernés Année 2027 : poursuite des actions au Havre (2 sessions de 8 ateliers) et déploiement sur Gonfreville-l'Orcher (2 sessions de 8 ateliers) : 50 bénéficiaires concernés Année 2028 : poursuite des actions à Gonfreville-l'Orcher (1 session de 8 ateliers). Déploiement sur Montivilliers (1 sessions de 8 ateliers) - 25 bénéficiaires concernés	
Points de vigilance	Associer l'activité physique aux ateliers proposés	
PILOTE/PARTENAIRES		
Porteur de l'action	Association Graine en Main Co-piloté par la Communauté urbaine – Direction développement économique et agricole	
Partenaires	Département - PMI	Liens avec le public cible, « prescripteurs »
	Maternités et professionnels de santé libéraux	Liens avec le public cible, « prescripteurs »
	Ville du Havre - Fabriques de quartier	Utilisation des cuisines
	Réseau des AMAP	Proposition d'une offre alimentaire de qualité
	Épiceries spécialisées en produits locaux : la Mouette	Proposition d'une offre alimentaire de qualité
	Planeth Patient	Financeurs
COMMUNICATION		
Interne	Magazine Territoire, LinkedIn	
Externe	Presse, flyers dans les CMS, et auprès des professionnels de santé	

BUDGET PRÉVISIONNEL 2022		
Total		158 000 €
Dépenses de personnel liées au pilotage du projet sur 4 ans (2025 : 14 000 €, 2026 : 24 000 €, 2027 : 24 000 €, 2028 : 12 000 €)		74 000 €
Dépenses liées à l'animation des ateliers de sensibilisation et de cuisine : (2026 : 12 000 €, 2027 : 12 000 €, 2028 : 6 000 €)		30 000 €
Dépenses liées à l'achat de denrées (2026, 2027, 2028) : (2026 : 18 000 €, 2027 : 18 000 €, 2028 : 9 000 €)		45 000 €
Dépenses liées à l'achat de matériel (2026 : 1 500 €, 2027 : 1 500 €, 2028 : 1 000 €)		4 000 €
Dépenses liées à la communication (2026 : 2 000 €, 2027 : 2 000 €, 2028 : 1 000 €)		5 000 €
FINANCEMENT		
Ce projet est co-financé à 50 % par la Banque des Territoires grâce à la Direction Développement Économique et Agricole de la communauté urbaine le Havre Seine Métropole membre du consortium d'acteurs du Démonstrateur territorial Seine Nourricière - programme France 2030 financé par la Banque des Territoires		79 000 €
Des financements complémentaires sont attendus de la part de la CPAM et de la DDETS. Des financements issus du Contrat de ville sont envisagés La Ville du Havre, de Montivilliers et de Gonfreville-l'Orcher seront également sollicitées pour participer au financement de ce projet.		38 000 €
Auto-financement assuré par les structures porteuses		41 000 €
TOTAL		158 000 €
ÉVALUATION		
Indicateur de processus	Partenariat : nombre et typologie des partenaires associés Suivi du programme : nombre de groupe de travail	Feuille d'émargement Planning
Indicateur d'activité	Mise en œuvre d'action : nombre d'ateliers organisés, nombre et typologie des personnes présentes Qualité des échanges Respect du calendrier Budget prévu/réalisé	Tableau de bord
Indicateur de résultat	Taux de participation aux ateliers Nombre de bons distribués Nombre de bons utilisés	Tableau de bord Questionnaire
Liens avec les objectifs du Projet Régional de Santé 2023-2028	Renforcer l'offre de prévention et de promotion de la santé au plus près des usagers dans les territoires	

AXE 3 : ENVIRONNEMENT ET HABITUDES DE VIE FAVORABLES À LA SANTÉ

THÉMATIQUE : NUTRITION

SPORT SANTÉ – MAISON SPORT SANTÉ



Contexte

La notion de « nutrition » intègre non seulement l'alimentation, mais aussi l'activité physique. Les liens entre nutrition et santé sont de mieux en mieux connus. Le risque de développer de nombreuses maladies, comme des cancers, des maladies cardio-vasculaires, de l'obésité ou encore du diabète, peut être réduit en suivant les recommandations nationales. Or, la pratique d'activité sportive est moins répandue en Normandie, moins fréquente chez les femmes et un retard de pratique est observé chez les plus jeunes. On observe des inégalités de pratiques selon l'âge, le genre et la situation socio-économique.

La Maison Sport Santé (MSS), portée par l'association Planeth Patient, a ouvert une antenne au Havre en 2023. Les Maisons Sport-Santé jouent un rôle essentiel dans la promotion de l'activité physique adaptée (APA) pour accompagner et conseiller les personnes souhaitant pratiquer une activité physique et sportive à des fins de santé, de bien-être, quel que soit leur âge.

La Communauté urbaine a souhaité, à travers le précédent **Contrat Local de Santé (CLS)**, soutenir le déploiement de l'activité physique adaptée sur le territoire et favoriser l'accès et l'orientation des publics les plus éloignés : habitants des quartiers prioritaires de la politique de la Ville et des zones rurales (communes < 2 000 habitants).

Dans la continuité, cette action vise à soutenir la promotion de l'Activité Physique Adaptée et l'accompagnement des publics vulnérables ou les plus éloignés, dans une approche territoriale concertée.

DESCRIPTION DE L'ACTION	
Objectif général	Encourager des habitudes de vie favorables à la santé
Objectifs spécifiques	1 - Lutter contre la sédentarité et favoriser la pratique d'activités physiques
	2 - Renforcer l'aller-vers pour toucher les publics les plus vulnérables
Objectifs opérationnels	1-1 Renforcer les partenariats entre les acteurs du soin et les animateurs sportifs
	1-2 Améliorer la visibilité de la MSS auprès de professionnels de santé et du grand public
	2-1 Mettre en place des actions locales de sensibilisation et d'éducation à la santé par l'activité physique, en s'appuyant sur les dispositifs et acteurs de proximité
	2-2 Permettre des parcours pour les publics les plus éloignés, sans condition de prescription
Public cible	Professionnels de santé, animateurs sportifs, acteurs locaux, public vulnérables
Territoires concernés	Ensemble du territoire de la Communauté urbaine

Déroulement	► Poursuite de la sensibilisation auprès des professionnels de santé à la prescription d'APA, ► Mise en place de séances de découverte et d'ateliers pratiques pour les publics les plus éloignés, ► Accompagnement des publics vulnérables par une prise en charge financière des parcours adaptés.	
Calendrier	Année 2025 : réajustement de l'accès aux parcours APA (condition de prescription...), expérimentation d'action d'aller-vers Année 2026 : évaluation de l'expérimentation et déploiement d'actions, évaluation des parcours APA Année 2027 et suivantes : évaluation globale et réajustements éventuels	
Points de vigilance		
PILOTE/PARTENAIRES		
Porteur de l'action	Maison Sport Santé – Planeth Patient	
Partenaires	Communauté urbaine	Relai auprès des dispositifs et acteurs locaux Lien avec les professionnels de santé Versement d'une subvention pour les publics les plus éloignés
	ARS	Appui technique, aide au fonctionnement
	DRAJES	Appui technique, aide au fonctionnement
	CPAM	Aide au fonctionnement
	Professionnels de santé libéraux et Groupe Hospitalier du Havre (GHH)	Communication du dispositif, prescripteurs d'APA
	Associations et clubs sportifs	Mise en œuvre des parcours d'activité physique
COMMUNICATION		
Externe	Voir fiche action transversale « dynamique partenariale »	
BUDGET PRÉVISIONNEL 2022		
Total		
Subvention à l'association pour les parcours des publics les plus éloignés		
FINANCEMENT		
ÉVALUATION		
Indicateur de processus	Partenariat : nombre de professionnels de santé sensibilisés, impliqués Nombre et typologie des structures sportives partenaires (appui du site Sport Santé Normandie) Suivi du programme : nombre de groupe de travail, typologie des personnes présentes	

Indicateur d'activité	Mise en œuvre d'actions : Nombre d'actions de sensibilisation à destination des professionnels de santé Nombre d'actions de sensibilisation à destination du public cible Public cible : Nombre et typologie des bénéficiaires d'APA et satisfaction Nombre de personnes présentes aux actions de sensibilisation / nombre prévu, Taux de satisfaction des participants Information/communication : types de supports créés ou utilisés	<i>Tableau de bord</i>
Indicateur de résultat	Nombre de prescription d'APA Nombre de bilans réalisés Nombre de parcours APA	
Indicateur d'impact	Taux de maintien de l'activité physique en sortie de dispositif	
Liens avec les objectifs du Projet Régional de Santé 2023-2028	Renforcer l'offre de prévention et de promotion de la santé au plus près des usagers dans les territoires Développer la prévention, la promotion de la santé et la réduction des risques dans tous les milieux de vie	

AXE TRANSVERSAL : DYNAMIQUE PARTENARIALE

RENFORCEMENT D'UNE DYNAMIQUE PARTENARIALE SUR LE TERRITOIRE



Contexte

La mise en œuvre du **Contrat Local de Santé (CLS)** repose sur une dynamique partenariale forte, permettant la cohérence et l'efficacité des actions de santé publique territorialisées. Dans ce cadre, l'animation du **CLS** nécessite la structuration et la régulation d'espaces de concertation, de pilotage stratégique et de mise en œuvre opérationnelle.

Le comité de pilotage (COPI), l'équipe projet et les groupes de travail thématiques constituent les instances clés d'une gouvernance partagée. Leur mobilisation régulière permet d'assurer un suivi transversal des actions, une appropriation du **CLS**, d'adapter les orientations aux réalités locales et de renforcer la synergie entre les acteurs.

Cette action vise ainsi à structurer la dynamique partenariale du **CLS** à travers l'organisation régulière des instances, le suivi des travaux engagés, la coordination des acteurs et la valorisation des actions.

DESCRIPTION DE L'ACTION	
Objectif général	Renforcer la dynamique partenariale sur le territoire
Objectifs spécifiques	1 - Mettre en place la gouvernance du Contrat Local de Santé 2025-2029
	2 - Promouvoir le Contrat Local de Santé et ses actions
Objectifs opérationnels	1-1 Fédérer les acteurs institutionnels autour des instances de pilotage
	1-2 Fédérer les acteurs locaux lors des groupes de travail
	2-1 Établir un plan de communication autour du Contrat Local de Santé
Public cible	Élus, partenaires et habitants
Territoires concernés	Ensemble du territoire de la Communauté urbaine, voire plus largement

Déroulement	► Organiser et animer les différentes instances et groupes de travail, rappeler le rôle du COPIL (dès l'invitation et en début de COPIL). ► Présenter les avancées des actions au COPIL. ► Communiquer les compte-rendus à l'ensemble des membres des COPIL ou groupes de travail, y compris les absents. ► Diffuser et communiquer sur le bilan d'activité annuel auprès des membres du COPIL, des partenaires et porteurs d'actions. ► Porter une attention particulière aux QPV, en réalisant un focus sur ces quartiers dans l'évaluation des actions du CLS. ► Définir et créer des outils et modalités de communication type newsletter afin de permettre la connaissance et l'identification des actions CLS. ► Mettre en place une veille sur les AAP, partagée avec d'autres dispositifs (Contrat de Ville,...) et diversifier les sources de financement du CLS. ► En particulier sur les territoires ruraux, appuyer les acteurs locaux en méthodologie de projet, sur la thématique de la promotion et de la prévention de la santé, via la coordinatrice CLS ou de la Conseillère Méthodologique de Territoire (CMT), de façon coordonnée et articulée sur l'ensemble du territoire. ► Veiller à intégrer les habitants, via des associations d'usagers ou de patients, aux groupes de travail thématique.	
Calendrier	Réunion du COPIL 1x/an Réunion du COPIL élargi 1x/an Réunion de l'équipe projet plusieurs fois par an Réunion des groupes de travail thématiques autant de fois que nécessaire	
Points de vigilance	Présence au COPIL des membres signataires	
PILOTE/PARTENAIRES		
Porteur de l'action	Communauté urbaine et Agence Régionale de Santé	
Partenaires	Institutions	Missions
	Conseil Territorial de Santé, Région Normandie, Département de la Seine-Maritime, CPAM, GHH, CAF	Présence et participation active au COPIL
	Partenaires du CLS	Présence au COPIL élargi, membres des groupes de travail thématiques, contribution à la newsletter
BUDGET PRÉVISIONNEL		
FINANCEMENT		
Interne à la Communauté urbaine		

ÉVALUATION		
Indicateur d'activité	Nombre de réunion COPIL prévu/réalisé Nombre de réunion COPIL élargi Respect du calendrier Nombre de réunion équipe projet prévu/réalisé Nombre de groupes de travail thématiques et partenaires présents (nombre et typologie) Évolution du nombre de partenaires Nombre de projets accompagnés sur le territoire via le CLS ou la CMT et territoire couvert (communes) Nombre de newsletters diffusées/lues Nombre de bilans d'activité diffusés	<i>Feuille d'emargement</i> <i>Tableau de bord</i> <i>Lister les dates des instances</i>
Indicateur de résultat	Nombre et typologie de partenaires impliqués dans les COPIL prévus/réalisés et présents/représentés Fidélisation de la participation Degré de satisfaction des partenaires Nombre d'abonnés à la Newsletter	<i>Tableau de bord</i> <i>Questionnaire de satisfaction en ligne</i>

